

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMITÉS SECRETS

des 4 Juillet et 19 Décembre 1916, 6 Juin et 19 Juillet 1917.

INTRODUCTION

Par décision du 25 juillet 1968, le Sénat, suivant en cela l'avis émis par son bureau, le même jour, a décidé à l'unanimité la publication *in extenso* des comptes rendus des comités secrets tenus par le Sénat de la troisième République, au cours de la Première Guerre mondiale.

Si j'ai cru nécessaire de provoquer cette décision de la Haute Assemblée, c'est en raison du fait que les recherches historiques, particulièrement sur les deux grandes guerres, se multiplient et s'amplifient sans cesse, et les archives du Sénat reçoivent de plus en plus fréquemment des demandes concernant les comités secrets de 1914-1918. Moi-même, je me suis trouvé devant le néant, lorsqu'à l'occasion de la rédaction d'une étude sur Georges Clemenceau j'ai constaté que la sténographie de ces séances secrètes n'avait jamais été, pour sa plus grande part, traduite jusqu'ici. Ces débats à huis clos sont les seuls qui n'ont pas été publiés; en effet, les procès-verbaux des comités secrets de la Chambre des Députés de 1914-1918 et de 1939-1940, ainsi que ceux du Sénat de cette dernière époque l'ont été (1). Malheureusement il n'en fut pas de même pour ceux des séances secrètes du Sénat tenus au cours de la guerre de 1914-1918. Pourtant ils complètent, de manière capitale, ceux des deux commissions sénatoriales de l'armée et des affaires étrangères. Nos recherches, qui ont eu pour but de jeter quelque lumière sur l'action du Sénat pendant la Première Guerre mondiale, se sont heurtées à maintes difficultés. Outre qu'ils étaient restés à l'état de documents sténographiques, ces sténogrammes ont

été altérés par le temps et rendus souvent illisibles; de plus, certains sont consignés en une sténographie personnelle à chaque sténographe des débats; cette particularité venant s'ajouter au fait que ces sténographes sont disparus, la traduction de ces documents se révéla particulièrement ardue, et partiellement impossible. Toutefois, plusieurs cahiers de sténographie (dix-sept exactement), des années 1916 et 1917, purent être traduits, au moins en de larges parties; et c'est leur traduction qui nous a permis d'être renseigné, de manière exacte, sur les travaux du Sénat réuni en comités secrets.

Il convient d'ajouter que ces cahiers sténographiques sont publiés sans aucune modification ni adjonction, ce qui signifie qu'on n'y trouvera ni les sommaires, ni les titres en lettres grasses qui figurent dans la présentation habituelle des débats parlementaires au *Journal officiel*. Les numéros mis entre parenthèses dans le cours des débats sont les numéros de pages des cahiers originaux, ils permettent d'établir une chronologie des fragments « sans date ». Ainsi deux fragments sans date (1232-1250; 1292-1458) appartiennent sans conteste à la séance du 5 juillet 1916, un autre (5181-5225) à la séance du 22 décembre 1916, où il précède exactement le fragment daté, un autre encore (6551-6772) à la séance du 23 décembre 1916, enfin trois fragments (512-570; 971-1010; 1211-1392) à la séance du 19 juillet 1917.

Précisons enfin qu'au cours de la Première Guerre mondiale, le Sénat s'est réuni en comité secret à quatre reprises: le 4 juillet et le 19 décembre 1916, le 6 juin et le 19 juillet 1917. Les débats des comités secrets ouverts le 4 juillet 1916, le 19 décembre 1916 et le 19 juillet 1917 durèrent chacun plusieurs jours et comportèrent plusieurs séances. C'est ainsi qu'en 1916

(1) Ces derniers, par résolution adoptée le 2 juillet 1948 par le Conseil de la République.

le comité secret du 4 juillet se poursuivit jusqu'au 9 juillet, le comité secret du 19 décembre jusqu'au 23 décembre, et qu'en 1917 le comité secret du 19 juillet se termina le 21 juillet. Seul, le comité secret du 6 juin 1917 ne donna lieu qu'à une unique séance de deux heures.

L'institution des comités secrets est née de la volonté du Parlement d'exercer son contrôle sur la défense nationale et sur la conduite de la guerre. Les Parlementaires, représentants de la souveraineté nationale, auraient cru faillir à leur mission s'ils ne l'avaient pas réclamée. La nécessité de ce contrôle fut imposée par les faits et les événements eux-mêmes. L'étude des procès-verbaux, jusqu'ici inédits, des comités secrets du Sénat, montre le rôle éminent joué par la Haute Assemblée au cours du long conflit mondial; elle établit la part importante que cette Assemblée a prise, notamment dans l'amélioration des

armements, la réorganisation du service de santé et de nombreux services civils et militaires, la lutte contre le défaitisme et pour le relèvement du moral de la nation, la mise au point progressive de l'unité de commandement, enfin réalisée en 1918, par l'ancien président des deux commissions principales du Sénat : celle de l'armée et celle des affaires étrangères, Georges Clemenceau.

Elle montre aussi combien efficace s'est révélé le contrôle du Parlement sur la nécessaire évolution des méthodes militaires, et sur la conduite victorieuse de la guerre.

Nous souhaitons que beaucoup de jeunes historiens en fassent leur miel et y trouvent ample matière à réflexion.

GASTON MONNERVILLE,
Président du Sénat.

LISTE DES COMITES SECRETS

Comité secret du mardi 4 juillet 1916.

Séance du mercredi 5 juillet 1916 :

Fragment sans date (1232-1250).

Fragment sans date (1292-1458).

Séance du mercredi 5 juillet 1916 (*suite*) (1566-1889).

Séance du samedi 8 juillet 1916 (6002-6425).

Comité secret du mardi 19 décembre 1916.

Séance du jeudi 21 décembre 1916 (2661-3422).

Séance du vendredi 22 décembre 1916 (4181-4781) :

Fragment sans date (5181-5225).

Séance du vendredi 22 décembre 1916 (*suite*) (5226-5699).

Séance du samedi 23 décembre 1916 (5702-6008).

Fragment sans date (6551-6772).

Comité secret du mercredi 6 juin 1917.

Séance du mercredi 6 juin 1917 (201-475).

Comité secret du jeudi 19 juillet 1917.

Séance du jeudi 19 juillet 1917 :

Fragment sans date (512-570).

Fragment sans date (971-1010).

Fragment sans date (1211-1392).

COMITÉ SECRET DU MARDI 4 JUILLET 1916

Au cours de sa séance du 4 juillet 1916, le Sénat a ordonné la discussion d'une interpellation sur la direction imprimée à la défense nationale et sur la politique générale. Il a été décidé à cet effet de se constituer en comité secret et la séance publique a été suspendue.

Séance du Mercredi 5 Juillet 1916.

FRAGMENT SANS DATE (1)

M. A. Thomas (1232) (2). Cet incident des munitions dont vous parlez peut se produire dans beaucoup de cas...

M. Milliès-Lacroix. Hélas !

M. A. Thomas. ... il n'est pas particulier au 155. (*Mouvements divers.*) (1233/1240).

Non, ce n'est pas simplement un incident d'approvisionnement du 155 court ou long. Il faut des deux, vous le savez bien, et l'erreur pourrait aussi bien se produire entre le 155 long et le 155 court. Me permettrai-je encore un mot sur ce que vous venez de dire pour l'outillage des deux maisons ? Lorsque, par exemple, d'accord avec votre commission qui a examiné très sérieusement tous ces problèmes avec le Gouvernement, nous avons émis les commandes des deux côtés, au Creusot et à Saint-Chamond, est-ce que (1242) l'outillage des deux maisons était le même ? Et, lorsqu'on prend le type Saint-Chamond, qui nécessite beaucoup plus d'acier moulé que le type Creusot, beaucoup plus de perceuses et moins de fraiseuses que le type Creusot, est-ce que nous n'avons pas, pour l'outillage (1243) des deux maisons une possibilité de fabrication rapide dont nous devons tenir compte ?

M. Paul Doumer. Vous savez bien le contraire...

M. le ministre. Je sais, hélas, que oui, monsieur le président, pour passer de l'un à l'autre, ayant adopté un type définitif, je suis obligé (1244) de compter le décalage d'un certain nombre de mois et l'adoption de nouvelles machines.

Messieurs, j'ai tenu à indiquer dans quelles conditions nous avons élaboré ce programme.

Dans sa lettre du 30 mai, le général en chef indique que, si notre production (1245) était insuffisante, peut-être pourrions-nous chercher du côté de nos alliés, du côté anglais en particulier, dont on signalé les très bonnes pièces de 142, l'obusier de 6 pouces. Peut-être pourrions-nous chercher de ce côté si un appoint ne pourrait pas nous être assuré.

(1246) Messieurs, c'est l'effort que nous avons fait et, à la suite de négociations dont je ne veux pas donner le détail au Sénat, il avait été entendu que 50 pièces, que l'on considérerait comme une sorte de commencement, d'avance, nous seraient assurées par l'Angleterre.

(1247) C'était ce qui avait été décidé vers le mois de septembre. Il s'est produit depuis un certain nombre d'événements sur lesquels je dois rappeler l'attention ; il s'est produit que les pièces promises à la France ont été réclamées avec beaucoup d'insistance et par la Russie (1248) et par la Roumanie qui avaient fait des demandes à l'Angleterre. Et alors, dans la conférence des alliés qui s'est tenue il y a environ un mois, observant l'ensemble des ressources, on a décidé que ces 50 pièces, vu l'urgence, au lieu d'être données à la France (1249), seraient assurées à la Russie et à la Roumanie ; c'est le bien commun des alliés, en quelque manière, le patrimoine auquel ils peuvent puiser, le fonds commun de fabrications ; et qui oserait dire qu'à l'heure actuelle, il ne valait pas mieux assurer l'approvisionnement (1250) de ces pièces à la Russie et à la Roumanie plutôt que de les réserver pour la France plus voisine et qui, peut-être, s'il y a accroissement de fabrications, pourra être assuré dans les mois qui viennent ?

(1) Séance du mercredi 5 juillet 1916.

(2) Ces numéros correspondent aux numéros des feuillets des cahiers de sténographie.

FRAGMENT SANS DATE (3)

M. le président. (1292) La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat à l'artillerie.

M. Albert Thomas, sous-secrétaire d'Etat à l'artillerie. Messieurs, dans la séance d'hier, M. Debierre a, à plusieurs reprises, (1293) indiqué comme une des causes des opérations difficiles qui ont eu lieu sous Verdun, l'infériorité de notre artillerie lourde et M. le ministre, répondant, pour une part, à M. Debierre, indiquait que, si cette infériorité était limitée, moins (1294) considérable qu'on ne l'avait dit, du moins, c'était là un fait réel.

J'ajoute que, dans le questionnaire qui nous a été adressé, il nous est demandé comment, depuis le début de la guerre, on a tenté de remédier à cette infériorité et si, à l'heure actuelle, cette infériorité subsiste (1295).

C'est sur ce point, tout d'abord, que je demande au Sénat la permission de m'expliquer.

(1296) Je voudrais très simplement et le plus brièvement possible reprendre cet historique de notre artillerie lourde pendant la guerre et tenter de décrire toute la série d'efforts (1297) que nous avons faits pour remédier à cette infériorité avouée, décrire comment nous sommes arrivés à munir notre armée de matériels, de moyens qui lui ont permis l'admirable résistance de Verdun. (1298) Messieurs, ce n'est un secret pour personne qu'à la veille même de la guerre on discutait encore de l'utilité, de la valeur de l'artillerie lourde.

(1299) Hier, des témoignages ont été apportés et je me souviens que, dans une autre assemblée, un jour que, à la commission du budget de la Chambre, nous avions avec insistance, nous aussi, réclamé de l'artillerie lourde, un haut fonctionnaire (1300) que j'ai aujourd'hui sous mes ordres était venu longuement démontrer que l'artillerie lourde empêcherait l'admirable mobilité de notre armée (1301) en campagne et qu'il y avait paraît-il, après les expériences des guerres de Mandchourie, une discussion toujours ouverte, et que les inconvénients de l'artillerie lourde, (1302) à tout prendre, étaient peut-être plus considérables que ses avantages.

Messieurs, il faut dire qu'à la veille de la guerre, dans les assemblées, un mouvement s'était produit qui (1303) tendait peu à peu à démontrer en quelque manière cette nécessité de l'artillerie lourde.

On a fait allusion, hier, (1304-1310) à la campagne tenace, persévérante, menée par M. Charles Humbert à la veille de la guerre.

Tout cet effort (1311) aboutissait à des projets nouveaux et la guerre a surpris, peut-on dire, en pleine réorganisation l'artillerie française.

C'était en février 1913 que des crédits, avec l'autorisation des commissions, avaient été ouverts. Ils étaient destinés non pas (1312) à munir notre artillerie de tous ces matériels énormes dont nous sentons aujourd'hui douloureusement la nécessité, mais du moins à tenter d'adapter l'artillerie française et de la compléter. C'est le projet qui, établi d'abord en février 1913, se traduisait sous forme de projet de loi (1313) en janvier 1914 et que le Sénat adoptait en juillet 1914, à la veille même de la guerre.

Vous vous rappelez quel était le programme alors développé.

Pour le matériel de 105, il s'agissait de pourvoir l'artillerie française de 320 pièces. (1314) On décidait la création de nouveaux canons courts, 220 pièces ; à la veille de la guerre, le type n'était pas arrêté ; on décidait de munir l'artillerie française de tracteurs et de remorques. A la veille de la guerre, on parlait

(3) Suite de la séance du mercredi 5 juillet 1916.

de munir 20 batteries de 120 long de tracteurs et de remorques ; on décidait de faire des cingoli pour les 120 et les 155 afin de les rendre plus mobiles ; transformation de 120 matériels de 155 long, 120 long et 155 à grande puissance.

(1315) C'était le programme voté à la veille de la guerre. Mais, malgré une année de travail (...), où en était-on exactement en ce moment ?

(1316) Pour le 105, la fabrication était commencée.

Deux commandes de 110 matériels avaient été passées, l'une à Bourges, l'autre au Creusot ; un premier groupe était prêt au moment de la déclaration de guerre : le second était sur le point de sortir. Pour les tracteurs, 4 batteries à peine avaient été pourvues de traction automobile : pour les cingoli, 454 seulement étaient en cours de fabrication ; pour le mortier de 280, il y avait un spécimen ; de même pour le mortier de 370 ; pour le 155 long à grande puissance, il y avait également un spécimen, qui n'était pas au point.

M. Charles Humbert (1317). Il ne l'est pas encore.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Messieurs, je voudrais faire devant le Sénat la démonstration la plus objective possible.

A la veille de la guerre, tel était donc l'effort de transformation que l'artillerie française avait amorcé.

Pour partir en campagne, (1318) à côté de l'artillerie de campagne, à côté du 75, qu'y avait-il ?

Comme artillerie lourde constituée, il y avait (1319) cinq régiments d'artillerie lourde, 308 pièces lourdes de campagne ou, plus exactement, mobilisées comme artillerie de campagne ; 416 pièces qui constituaient l'artillerie lourde de siège venant en deuxième ligne.

(1320-1330) Par contre, il y avait comme armement des places, dans les places de l'intérieur ou de l'Est, un certain nombre de matériels en quantité considérable (1331) et qui vont, dans le temps de guerre, jouer un grand rôle : 775 canons de 80, 3.988 canons de 90 ; notre vieille artillerie de campagne avait le 75, 1.508 canons de 95, 118 canons de 120 court, 222 canons de 120 long, 359 canons de 155 court, 1.284 canons de 155 long, 235 mortiers de 220.

(1332) Voilà tout à la fois l'artillerie lourde de campagne mobilisée et les réserves d'artillerie lourde de notre armée au début de la guerre.

Tous ces matériels, vous le savez, étaient de la période 1876-1881. Et pour expliquer tout de suite ce qu'a été notre situation (1333) aux différents moments, je reprendrai un tableau que j'ai eu souvent sous les yeux pendant cette guerre, le tableau des portées et de la rapidité de tir du matériel français et du matériel allemand.

Canon de 120 long : un demi-coup par minute, un coup par (1334) deux minutes ; portée maximum : 10.500 km. En face, le 130 allemand ; un à deux coups par minute, 14 kilomètres de portée.

Canon de 155 (Rimailho) : 6 coups par minute ; portée : 6.300 mètres. En face, obusier lourd de 150 : deux à trois coups par minute ; portée : 8.500 mètres.

Notre 155 long, modèle 1877 : un coup toutes les deux (1335) minutes ; 11 kilomètres de portée. En face, le 150 allemand, avec une portée de 15.600 mètres.

Notre mortier de 220, avec un coup toutes les deux minutes et 7.100 mètres de portée. En face, le mortier de 210, avec deux coups par minute et (1336) 9.100 mètres de portée.

Voilà donc notre situation au début de la guerre.

Il me reste maintenant à marquer l'effort qui a été fait.

Avant même que l'armée fût en campagne, déjà on déclarait qu'un (1337) complément d'artillerie lourde serait nécessaire ; déjà on parlait de la nécessité de compléter ce qui nous manquait. Les membres du Sénat se souviendront certainement de cette impression : au début de la guerre, lorsque le 75 a fait (1338) toutes les merveilles qu'on attendait de lui, il y eut chez beaucoup de chefs, dans l'armée même, cette pensée renforcée que peut-être le 75 suffirait à tout et que, dans la guerre de campagne, avec notre obus explosif qui reste une merveille au point de vue études, il serait sans doute possible (1339) de supporter l'énorme pression allemande à l'aide de l'artillerie de campagne. Cette idée fut ébranlée, sans doute par l'affaire de Morhange, par la deuxième poussée sur Mulhouse. Au moment de la bataille de la Marne (1340-1350), le 75, une fois de plus, pouvait paraître suffire à tout.

(1351) Mais la guerre s'est, comme vous le savez, stabilisée ; les organisations allemandes se sont multipliées, se sont renforcées et, plus vite, plus impérieux, le besoin d'artillerie lourde s'est manifesté à notre armée.

Lorsque ce besoin a été senti, que pouvions-nous faire ? Aujourd'hui, après que la guerre a duré deux années, (1352) après que l'on a fait quelques efforts, insuffisants encore, je le reconnais, et que j'aurais à décrire tout à l'heure, après qu'on a fait ces efforts pour fabriquer et qu'en fait, aujourd'hui, on fabrique, on dit : il fallait fabriquer, fabriquer tout de suite ; il fallait immédiatement munir de nouveau les unités.

(1353) Messieurs, c'est la pensée très ferme, très nette, très claire que nous avons aujourd'hui et certains, sans doute, ont pu l'avoir dès les premiers jours ; mais qui n'avouerait avec moi que ce n'était pas alors la pensée la plus répandue (*Très bien !*) et que l'idée sur laquelle (1354) on avait vécu la veille même de la guerre (*Très bien !*), l'idée qui se traduit dans notre plan de mobilisation presque à toutes les pages, l'idée que la guerre devait être faite avec des stocks de munitions et que dans les établissements il fallait presque uniquement pourvoir aux réparations, cette idée-là c'était l'idée dominante et lorsque, pendant (1355) les premiers mois de la guerre, beaucoup continuaient de penser que la guerre durerait peu, qu'elle ne durerait que trois mois ou six mois ou même un an au plus, il paraissait à beaucoup que c'était folie de tenter de reconstituer les usines.

M. Jénouvrier (1356). Elles étaient vides.

M. le sous-secrétaire d'Etat à l'artillerie. Les usines vous savez dans quel état elles se trouvaient à ce moment-là. On avait prévu pour les plus grandes usines françaises un plan de mobilisation qui leur confiait quelques réparations, quelques compléments au point de vue munitions, on avait même en février (1357) augmenté le plan de travail des établissements de l'Etat pour les munitions de 75, de 120 et de 155, de telle sorte qu'on croyait pouvoir se passer de l'industrie privée, même pour ces munitions. (*Très bien !*)

En fait, au moment où la guerre éclatait, les ateliers étaient vides.

(1358) J'ai retrouvé une lettre peu importante, mais que je veux citer au Sénat parce qu'elle est caractéristique de l'état d'esprit qui régnait alors parmi ceux qui vivaient même dans les établissements. Elle est du commandant qui était chargé de recevoir les pièces au Creusot, commande faite avant la guerre, il écrivait ceci :

(1359) « Je reçois d'excellents canons d'artillerie mi-lourde de campagne à grande portée, qualité que réclament nos artilleurs sur le front et que ne réalise pas notre matériel d'artillerie lourde de campagne ; ce sont les pièces de 105 à tir rapide tirant jusqu'à 12.500 mètres, limite de gradation de la hausse, un bon obus de 16 kilogrammes pouvant contenir deux kilogrammes d'explosifs. Malheureusement la commande a été donnée un peu tard (1360-1370) et la mobilisation qui a enlevé aux usines un grand nombre d'ouvriers a presque arrêté la fabrication de ce très précieux canon... »

Un sénateur à droite. Voilà l'erreur !

M. le sous-secrétaire d'Etat. « ... L'usine — je vous demande de retenir cette phrase — (1371) « L'usine n'a pas osé demander le rappel d'un nombre suffisant d'ouvriers ».

Et je me souviens que, tout au début de la guerre, pendant les premiers mois, lorsqu'il s'agissait de faire revenir un certain nombre d'ouvriers, on (1372) disait qu'il y aurait inconvenient de les rappeler du front, de les faire revenir ainsi. L'idée égalitaire l'emportait ainsi sur l'idée même de production. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Ah ! messieurs, l'idée égalitaire...

(1373) Vous applaudissez ces mots, je le crains, d'une manière un peu tendancieuse. (*Dénégations.*) La véritable égalité consiste, dans le temps de guerre, pour chaque citoyen, à être employé à sa place (*Nouveaux applaudissements.*), pour le meilleur rendement (*Interruptions à gauche.*)

(1374) **M. Debierre.** Que ne l'a-t-on fait plus tôt et que ne le fait-on encore ?

M. le sous-secrétaire d'Etat. J'indiquerai tout à l'heure...

M. Henri Michel. Quelle est la date de cette lettre ?

M. le sous-secrétaire d'Etat. (1375) 7 septembre 1914.

Je continue (1376) « L'usine n'a pas osé demander le rappel d'un nombre suffisant d'ouvriers. De sorte que le nombre de canons livrés pourrait bien ne pas dépasser 36, soit le tiers seulement de la commande.

« Il est réellement bien regrettable qu'on n'ait pas pris des mesures pour avoir le personnel ouvrier désirable. »

(1377) C'est le 7 septembre 1914 que nous entendons pour la première fois un cri qui se reproduira souvent au cours de cette guerre.

C'est le fait, je l'expose objectivement.

La notion de la guerre durable, de la guerre d'industrie, de la guerre où l'usine (1378) s'oppose à l'usine, n'est pas courante en août, ni en septembre 1914.

Jusqu'en juin 1915, trois commandes seulement sont maintenues et poussées. Pour le 105 : 110 matériels qui subsistent.

Il y en avait 220 qui avaient été (1379) passés en commande.

On a réuni l'approvisionnement du Creusot et de Bourges : 110 matériels pour le 280 ; 48 mortiers en construction ; et on

y a ajouté la commande qu'on pousse du 370 — le mortier dont un spécimen avait été arrêté — (1380) 10 mortiers de 370 qui seront réalisés vers le milieu de 1915. Si, à ce moment, il apparaît difficile et même impossible à beaucoup d'organiser des fabrications neuves, s'il semble à beaucoup impossible de créer du matériel d'artillerie, il faut pourtant en raison (1381) même de l'organisation formidable que nos soldats trouvent en face d'eux dans les tranchées allemandes, il faut cependant tenter de répondre, tenter, comme le dit le questionnaire de la commission, de diminuer l'infériorité sensible de l'artillerie française en face (1382-1390) de l'artillerie allemande.

Et alors c'est ici qu'a lieu d'abord dans les (.....) où l'on est près des opérations militaires, ensuite dans les parcs d'artillerie, puis dans nos établissements du centre, (1391) tout un travail nouveau, le travail d'adaptation, de sortie de tous les vieux matériels d'artillerie dont je vous parlais tout à l'heure, travail d'adaptation par les cingoli, par toutes sortes de mesures que je vais brièvement énumérer (1392) devant vous, pour pouvoir permettre d'avoir sur le front, à côté des 700 pièces dont je parlais tout à l'heure, un nombre beaucoup plus considérable de pièces, travail de « bricolage » — si le Sénat me permet cette expression — où se révèle beaucoup de (1393) l'ingéniosité de la race, beaucoup de sa volonté de se servir de tous les moyens possibles. Le travail se poursuit pendant dix-huit mois, pendant deux ans, il se poursuit encore aujourd'hui grâce à l'ingéniosité d'un grand nombre de nos (1394) officiers constructeurs. C'est d'abord la suite du travail pour les cingoli. C'est ensuite pour permettre à notre pièce de 120 de tirer plus rapidement, plus sûrement, la suspension élastique, la roue élastique. C'est d'autre part, (1395) à l'heure même où je parle, l'ingénieuse découverte d'un commandant d'artillerie de Bourges, le commandant Rabot (?) qui permet d'adapter à notre pièce de 120 — pour lui permettre de tirer plus rapidement — le système appliqué (1396) par lui sur le 155 long.

Ainsi, tout une série de pièces transformées ou adaptées, vont pouvoir passer sur le front. A ce point que si je prends aujourd'hui la liste des vieux matériels qui sont sur le front, au lieu des 724 pièces dont je (1397) parlais tout à l'heure, installées dans des conditions diverses, tantôt à tracteurs, tantôt à chevaux comme artillerie de position, c'est 3.700 pièces de vieille artillerie française qui ont été portées ainsi sur les positions du front.

(1398) Messieurs, effort d'organisation, effort qui a réclamé pendant longtemps beaucoup de force de nos établissements, effort — je le demande en conscience au Sénat — qui devait être fait, que nous devons faire. Nous avons une artillerie composée (1399) de vieux modèles, mais une artillerie qui pouvait être immédiatement mise en usage. Qu'il me soit permis de dire que cette artillerie a été, en quelque manière, l'artillerie de couverture des alliés. C'est sous le couvert (1400) de cette artillerie, à son abri, que nos alliés anglais ont pu faire leur admirable effort d'organisation, de production et de création. Et cette vieille artillerie de bronze est encore, dans la mesure où cela convient au temps, en une certaine faveur auprès même de nos (1401) artilleurs. (*Très bien ! très bien !*)

Messieurs, cette artillerie reconstituée, apportée à l'avant, il fallait, pour reprendre l'expression dont M. Lucien Hubert se servait tout à l'heure (1402), la nourrir, il fallait l'alimenter.

Lorsque l'on prévoyait avoir sur le front un petit nombre seulement de pièces de 120 ou de 155, on pouvait imaginer vivre sur le stock, sur un stock accru qu'on avait constitué avant la guerre (1403-1410) et on se souciait peu de faire des fabrications

(1411) J'ai retrouvé les chiffres d'obus de 155 et de 120 qui étaient fabriqués en septembre 1914. Savez-vous à combien se montait la fabrication ? En septembre 1914, dans les établissements de l'artillerie, on fabriquait 235 obus de 155 par jour et 230 obus de 120 long.

Au fur et à mesure que les pièces nouvelles arrivaient sur le front (1412) et qu'il fallait alimenter une plus grande quantité de pièces de 120 ou de 155, il fallait naturellement augmenter, accélérer la production.

Messieurs, je le demande à ceux d'entre vous qui ont fréquenté les usines, qui savent ce que représente (1413) la production d'artillerie lourde, la production de notre obus de 120 et surtout de notre obus de 155.

(1414) En janvier, pour les pièces nouvelles, le général en chef demandait : 3.000 obus de 155 par jour, 2.500 obus de 105, 2.500 obus de 95, 4.000 obus de 90.

(1415) Et, depuis janvier, péniblement, les industries essayaient d'arriver à cette production, de reconstituer les ateliers nécessaires pour parvenir à cette production limitée.

Au mois de mai, la production demandée n'était pas atteinte ; même avec des obus de fonte, même avec des obus de fonte aciérée, (1416) on n'arrivait pas à réaliser le programme du général en chef.

Sur ce survenait la bataille de l'Artois, la nécessité démontrée d'une quantité beaucoup plus considérable d'obus de gros calibre. Alors même que le programme de janvier n'était pas atteint, c'était un chiffre de 12.000 obus de 155 par jour (1417) qu'on nous demandait en juillet, 10.000 de 120, 10.000 de 95, 3.000 de 220.

Je me souviens que, lorsque la demande arriva au ministère de la guerre, lorsqu'on vit ce chiffre, ce fut une réflexion presque unanime : « C'est insensé ! C'est fou ! Jamais on n'arrivera à ce chiffre ».

(1418) Eh bien, messieurs, je ne sais comment, à l'heure des responsabilités dont on parlait hier,...

Un sénateur. Elle viendra !

M. le sous-secrétaire d'Etat. Je ne sais pas comment nous serons jugés plus tard. Je ne sais comment l'ensemble de l'administration de l'artillerie pendant la guerre pourra être jugé. Mais je crois que le service que nous avons pu rendre (1419) à ce moment, c'est d'avoir eu confiance, c'est d'avoir passé toutes les commandes nécessaires et plus que les commandes nécessaires (*Très bien !*) et d'avoir invité l'industrie dont on doutait (*Très bien !*)...

M. Audiffred. ... et qui s'est surpassée.

M. le sous-secrétaire d'Etat. ... à produire les chiffres (1420/1430) indiqués par le général en chef, et même plus que ces chiffres. Maintenant, messieurs, je me suis permis de dire ici tout ce que je sais être la vérité.

(1431) Nous avons été en rapports tout au long de la guerre, depuis quatorze ou quinze mois, avec votre commission de l'armée. Votre commission de l'armée a été quelquefois un peu rude, un peu violente, un peu vive (*Mouvements divers*), à l'égard de l'administration, mais je dois dire que, dès cette date-ci, comme on l'a dit hier, (1432) si elle ne rédige pas et n'impose pas les programmes — cela est du ressort du Gouvernement et c'est le Gouvernement qui en a la responsabilité — du moins nous avons pu — M. Viviani s'en souvient certainement — rédiger ensemble les télégrammes nécessaires pour le retour des ouvriers, décider le retour en masse de ceux-ci (1433) et avoir une collaboration qui, en beaucoup de circonstances, a été une collaboration vraie pour la défense nationale. (*Très bien ! très bien !*)

M. Clemenceau. Quelle est la date ?

M. le sous-secrétaire d'Etat. C'est les 9 et 11 juin que les télégrammes ont été envoyés.

Cela dit, je veux marquer maintenant (1434) comment l'effort s'est déployé. Je dirai plus tard les difficultés que nous avons rencontrées, les difficultés de main-d'œuvre, de matières premières que nous avons eues à vaincre, mais je voudrais dire tout de suite les résultats acquis pour les munitions d'artillerie lourde qui ont permis, je peux le dire, la résistance pendant la (1435) dernière année qui vient de s'écouler.

En ce qui concerne les matériels d'artillerie lourde, vous avez vu nos derniers états décadaires. Je rappelais les 235 obus fabriqués en septembre 1914 pour le 155 ; nous chargeons aujourd'hui, en moyenne, 17.000 obus de 155 par jour ; la production d'obus vides oscille en 20 et 22.000 (1436) et nous espérons arriver assez rapidement, dans les semaines qui viennent, à charger un minimum de 20.000 obus.

En ce qui concerne le 120, j'ai parlé du chiffre de 230 pour le mois de septembre 1914. Nous sommes aujourd'hui à un chiffre qui oscille en 13 et 14.000 obus de 120 par jour.

Pour le 95, nous obtenons des résultats analogues. (1437) Nous chargeons en même temps de 8 à 10.000 obus de 95 par jour.

Voilà le premier effort concernant l'artillerie lourde, celui qui consistait à amener sur les lignes pour renforcer l'artillerie tous les matériels qui se trouvaient à l'arrière, en les rendant plus mobiles et en les pourvoyant de munitions.

(1438) Voilà l'effort que nous avons tenté. Il n'a pas été vain. Je me rappelle que, lorsqu'en mars ces munitions et ces matériels arrivèrent sur le front, il y eut dans l'armée allemande une impression de force qui n'a pas été oubliée. A un moment, il a paru qu'au point de vue même de l'artillerie lourde l'artillerie française pouvait (1439/1450) — si vous permettez cette expression familière — tenir le coup.

Est-ce à dire que ce soit à cela qu'il faille s'arrêter ? Est-ce à dire qu'il suffit de produire aujourd'hui 70.850 projectiles d'artillerie lourde (...) obus vides, tous les jours ?

Je voudrais dire un dernier mot (1451) pour vous permettre de mesurer exactement cet effort.

M. Halgan. Les prix sont-ils aussi élevés qu'au début de la guerre ? (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. le sous-secrétaire d'Etat. (1452) Je ne voudrais pas mêler les questions. (*Parlez! parlez!*)

J'indique d'un mot, sans traiter la question des prix... (*Après! après!*)

Messieurs, (1453) je voulais dire un dernier mot pour vous permettre de mesurer notre effort en ce qui concerne les munitions d'artillerie lourde.

(1454) Il y a, à côté de nous, un grand pays qui a été peut-être un peu plus long à comprendre les nécessités de la guerre en matériel d'artillerie lourde, qui a des moyens de production admirables, qui a fait depuis dix-huit mois, lui aussi, un formidable effort (1455) qui se traduit aujourd'hui par la sortie de beaucoup de pièces d'artillerie lourde, longue ou courte; c'est l'Angleterre qui — je m'en réjouis — nous rejoint aujourd'hui

pour le chiffre d'obus vides produit quotidiennement (1456) et qui, bientôt, j'espère, nous rejoindra pour le chiffre d'obus chargés.

L'Angleterre, avec tous ses moyens, arrive aujourd'hui, pour le calibre correspondant au 120, à produire comme obus (1457) chargés 3.551 projectiles, alors que nous en produisons 12.543; et, pour le calibre de six pouces, correspondant au 155, l'Angleterre en produit 3.630 alors que nous en produisons, comme je le disais tout à l'heure, environ 17.000.

(1458) L'Angleterre, j'en ai la certitude, nous rejoindra; elle a des moyens plus considérables que moi et plus de facilités que moi-même; mais enfin, je tenais à souligner qu'après bien des mois de guerre...

Séance du Mercredi 5 Juillet 1916. (Suite.)

(1566) ... que ces agents auxiliaires ?

M. le ministre. Je n'insisterai pas sur la gaminerie imputée à l'ouvrière; elle est possible et à pu passer inaperçue: ce genre de plaisanterie éminemment condamnable résulte d'une mentalité que je n'ai aucun moyen de corriger. (*Assentiment sur divers bancs.*)

Voilà le rapport de M. le général Gage (1567) daté du 30 novembre, répondant à la pièce que je lui avais transmise et à ma demande d'explications.

(1568) *Un sénateur à gauche.* Quelle mesure a été prise contre l'auteur du rapport mensonger? Il y a quelqu'un qui s'est trompé!

(1569) **M. Malvy, ministre de l'intérieur.** Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Messieurs, je me suis efforcé, et c'était là, vous le comprendrez, mon devoir le plus impérieux, d'assurer la surveillance de tous les établissements (1570) qui travaillent pour la défense nationale. Cette surveillance est double: surveillance intérieure et surveillance extérieure. D'accord, bien entendu, avec le ministre de la guerre, j'ai dans tous ces établissements, et ils sont nombreux, des agents de sûreté.

(1571) **M. Gaudin de Villaine.** Ils sont bien choisis! (*Interruption.*)

M. Rouby. C'est tout de même une bonne précaution.

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur le sénateur, il y en a quelques-uns, en effet, qui sont peut-être un peu légers, vous vous apercevrez, je pense, des difficultés de la tâche: (1572). Il est évident que c'était une tâche nouvelle pour la sûreté générale, et le jour où il y a eu tant d'industries qui se sont créées sur tous les points du territoire, qu'il a fallu prendre des agents de la sûreté que je n'avais pas sous la main, il a fallu (1573) que j'assure la surveillance de ces établissements, surtout vous comprendrez au sujet des actes de malveillance qui pourraient être tentés contre ces établissements. (*Très bien!*)

Mais, en même temps, ces agents ont cru devoir surveiller aussi (1574) le mouvement des esprits et cela était nécessaire. (*Très bien! très bien!*) Il y en a qui ont peut-être été un peu zélés en surveillant le travail qui se faisait dans ces établissements.

Quoi qu'il en soit je tiens à éviter et à faire disparaître toute équivoque qui pourrait (1575-1580) rester dans les esprits des membres du Sénat. Ces rapports de commissaires spéciaux sont transmis toujours au directeur de l'établissement industriel et au directeur de la sûreté générale. Le directeur de la sûreté générale (1581) (celui-ci) le transmet en double à M. le sous-secrétaire d'Etat aux munitions, M. le ministre de l'armement aujourd'hui, et au ministère de la guerre, au 5^e bureau.

Je dois dire cependant pour qu'il n'y ait pas de malentendu, et surtout aucune suspicion que j'ai (1582) reçu de l'état-major de l'armée, parce que j'ai fait une petite enquête, une lettre me faisant connaître que si un rapport est arrivé à M. Albert Thomas, on n'avait aucune trace du rapport arrivé au 5^e bureau.

(1583) *Une voix à gauche.* Eh bien qu'est-ce que cela veut dire? (*Bruit, mouvements divers.*)

M. Decker David. Alors qui a menti?

(1584) **M. Clemenceau.** Je demande à dire un mot.

(1585) **M. le président.** Avec l'autorisation de M. le ministre...

M. le ministre de l'armement (1). Oui.

M. le président. Vous avez la parole.

(1586) **M. Clemenceau.** Avez-vous appris, monsieur le ministre, en dehors des rapports de police, que des ouvriers, de bons ouvriers, mûs par leur conscience et par le devoir du patriotisme s'étaient plaints d'avoir été empêchés de donner le plein rendement à leur travail? Voilà la question que je pose.

(1587) **M. le ministre de l'armement** (1). M. le président, je réponds immédiatement que je ne l'ai pas appris.

(1588) **M. Clemenceau.** Eh bien, je vous donnerai quand vous voudrez le nom de l'officier que vous avez fait venir de Bourges pour lui soumettre ce cas.

(1589) **M. le ministre.** M. le président, je vous répondrai.

(1590) **M. Clemenceau.** Quand il vous plaira. Il a été porté à ma connaissance d'une façon absolument certaine, qu'un ouvrier dont je peux dire le nom, qui sort de l'usine Renault, qui est un très bon ouvrier, s'était plaint d'avoir été empêché de travailler. Il est arrivé (1591), on lui a donné une tâche; au bout d'un temps déterminé, sa tâche était remplie, on lui a dit: « Comment! vous avez déjà fini! c'était du travail pour toute la journée » (1592). Le fait s'est reproduit plusieurs fois. A la fin du mois toute l'équipe a eu une gratification sauf l'ouvrier qui voulait travailler. (*Exclamations et rires.*)

(1593) *A droite.* C'est le résultat du travail à la journée.

(1594) **M. Clemenceau.** Je tiens le fait de l'officier que vous avez fait venir pour lui en parler, je vous donnerai le nom quand vous voudrez. (*Bruit, interruptions.*)

(1595) **M. Gaudin de Villaine.** C'est l'application des principes de la C. G. T.

(1597) **M. Etienne Flandin.** Je puis citer un témoignage à l'appui de ce que dit M. Clemenceau. Il émane non pas d'un inspecteur de police, mais d'un ingénieur mobilisé. On lui a donné à Bourges un travail à faire, il a fini plus tôt que les autres (1598) on lui a fait savoir qu'il ne fallait pas que cette tâche fut terminée avant le délai indiqué, et on a ajouté: Prenez garde, où on tape! (*Bruit.*)

(1599-1600) **M. Clemenceau.** C'est courant.

(1) Il s'agit du ministre de l'intérieur et non pas du ministre de l'armement.

(1601) **M. le ministre.** Je tiens à répondre à M. Clemenceau en toute loyauté, que je n'ai pas souvenir sous la forme où il l'indique de l'incident qu'il rapporte. J'ai été très préoccupé à plusieurs reprises, il y a quelques mois, de l'atelier de construction de Bourges. (1602) Vous savez aussi bien et mieux que quiconque quelles sont les qualités du directeur de l'atelier de construction de Bourges... (*Bruit.*)

(1603) **M. Clemenceau.** Je ne mets personne en cause : je constate un fait.

M. le ministre. Il n'y a peut-être pas dans nos établissements de directeur plus soucieux de la discipline... (*Bruit.*)

(1604) **M. le président.** Le ministre a été interrogé : permettez-lui de répondre.

(1605) **M. le ministre.** Je dis qu'il n'y a pas de directeur plus soucieux de ces questions de discipline si, quelquefois j'ai reçu au sujet de l'administration de l'atelier de construction de Bourges des indications ou des reproches, si j'ai reçu quelquefois des (1506) réclamations de cet atelier, cela tenait à la surveillance active, minutieuse, constante, de jour et de nuit que le directeur exerce et il n'y a pas de directeur d'établissement qui soit aussi constamment — si vous me permettez l'expression familière — sur le (1607) dos de son personnel que le directeur de l'atelier de Bourges.

M. Brager de la Ville-Moisan. Si le personnel se plaint à vous, c'est une drôle de discipline !

(1608) **M. le ministre.** Dans l'armée à n'importe quel degré il y a des réclamations.

J'ai tenu à déclarer ces faits. Vous m'indiquez, M. le sénateur, qu'un ouvrier aurait été empêché de travailler par certains de ses camarades (1609), ayant accompli rapidement toute sa tâche. Je dis très nettement devant le Sénat qu'il y a un certain nombre de cas de cette nature qui se sont produits, et que chaque fois qu'ils m'ont été signalés, ils ont été établis, je suis intervenu.

A l'heure actuelle même, après une (1610) enquête que j'ai fait faire par un contrôleur général de l'armée, sur deux ou trois ateliers de Saint-Etienne et qui ont révélé... (*Exclamations.*)

Comment voulez-vous que sur une armée de 1.350.000... (*Nouvelles interruptions.*)

(1611) Comment voulez-vous que sur une armée de 1.350.000 ouvriers et ouvrières, vous n'avez pas quelques faits de cette nature ! (*Exclamations diverses.*)

M. Millies-Lacroix. Quelles sanctions ont été prises ?

(1612) **M. le ministre.** Je dis que je n'ai pas laissé un de ces faits de côté et que le directeur de l'établissement, chaque fois qu'il a été averti, a pris les sanctions...

M. Clemenceau. Quelles sanctions ?

(1613) **M. le ministre.** Elles sont de toutes sortes. Voulez-vous que je vous en lise la liste ? Je n'ai pas apporté un bouquet de ces sanctions aujourd'hui, mais je peux vous lire les instructions qui sont données : les peines de prison, d'envoi sur le front qui (1614) sont constantes dans nos établissements. Aujourd'hui j'ai voulu me rendre compte de la situation. On m'a apporté, parce que les punitions sont centralisées, jusqu'à 500 de ces punitions qui ont été données dans ces conditions pendant ces derniers mois. (1615) Il y a des défaillants, mais alors c'est le problème que je me permets de poser devant le Sénat. J'ai dit que nous avions aujourd'hui une armée de 1.350.000 ouvriers et ouvrières (1616) dans les conditions que vous connaissez. En juillet 1915, nous avions 450.000 ouvriers, aujourd'hui nous en avons 1.350.000 groupés dans les conditions que vous savez, venant de tous les coins de l'horizon, de l'armée, dépaysés, amenés là sans homogénéité (1617) avec des contradictions, de l'hostilité quelquefois. Et cela constitue un milieu où la fermentation est possible. (*Mouvements divers.*) Il y a des difficultés de vie, des conditions d'existence que vous connaissez (1618-1623) dans des villes comme Bourges et Saint-Etienne, dont la population a doublé.

Et alors, est-ce à dire, puisque c'est à cela que tendent toutes les critiques et tous les incidents, qu'il y a des organisations, mauvais (1624) travail, grève perlée, peut-être à cause de la personnalité de celui qui se trouve à la tête de cette immense armée. (*Dénégations.*)

Alors si ce n'est pas cela, je demande à quoi tendent toutes les critiques qui sont adressées. (*Vifs applaudissements.*)

(1625) **M. le président de la commission de l'armée.** Il y a des faits.

M. le ministre. Des faits, je vais vous en citer. J'ai le droit d'invoquer la confiance que veulent bien m'accorder un grand nombre d'industriels français après (1626) dix-huit mois de labeur, dont ils ont été les témoins, pour le bien du pays et pour l'œuvre de la défense nationale. J'ai le droit d'invoquer la confiance que les ouvriers continuent de me faire. (*Applaudissements.*)

(1627) J'ai le droit de rappeler — et la commission de l'armée le sait — que jamais, à aucun moment, je n'ai cédé à un préjugé quelconque de la classe ouvrière. (*Très bien ! Très bien !*) Lors de l'affaire des 50.000 Chinois, que (1628) vous connaissez, il y a eu pression, et j'ai le droit de dire que c'est moi qui ait fait la campagne nécessaire pour l'aveu de l'acceptation de cette main-d'œuvre exotique. Lorsque des réclamations se sont élevées, dans certains milieux, (1629) contre des peines de prison, j'ai rappelé, dans une circulaire, que la discipline était nécessaire dans nos établissements de défense nationale. Chaque fois que le cas s'est présenté, jamais, je le répète, je n'ai fait céder aux préjugés de la classe ouvrière (1630) une nécessité de défense nationale. (*Applaudissements.*)

Alors on me reprochera, sans doute, d'avoir continué des relations avec certains membres des syndicats ouvriers. J'ai continué ces relations avec ces hommes qui étaient comme moi imbus de l'idée de faire tous les sacrifices nécessaires à la défense nationale (1631/1640). Quand telle ou telle contestation, tel ou tel trouble, telle ou telle rumeur s'élevaient dans nos établissements, j'envoyais ces hommes pour leur demander (1641) de se faire mes propagandistes auprès de leurs camarades, de faire en sorte que rien ne fût abandonné du travail.

Et, messieurs, j'ai le droit de dire que tant du côté patronal que du côté ouvrier, pour employer l'expression industrielle, on a « rendu ». Que l'on (1642) compare les rendements du début de l'année à ceux de juillet, à ceux de maintenant, et l'on dira d'après les faits et d'après les chiffres ce qu'a valu notre politique. (*Bravos* et vifs applaudissements répétés.*)

(1643/1644) **M. le président.** M. Lucien Hubert a la parole.

M. Lucien Hubert. Messieurs, si je me permets d'intervenir à nouveau à cette tribune, c'est que précisément ni notre collègue M. Charles Humbert ni (1645) M. le ministre de l'artillerie et des munitions n'ont abordé un des points essentiels de la question de l'artillerie sur lequel je désire appeler votre attention. J'entends par là la question de l'artillerie à grande puissance.

Je ne viens pas me plaindre ici du manque (1646) d'artillerie à grande puissance. Je pose même en principe qu'à l'heure actuelle nous avons sur ce point une supériorité très nette sur nos adversaires.

Mais je veux indiquer que, si certains errements devaient continuer, nous ne tarderions pas à perdre cette supériorité et cela dans (1647) un délai excessivement court.

J'ai eu l'occasion, lors du dernier comité secret, de vous montrer rapidement comment nous étions arrivés à réunir de bric et de broc, si j'ose dire, toute une artillerie de calibres énormes. Je vous (1648) ai montré les difficultés de la tâche et comment on les avait surmontées.

A l'heure qu'il est nous possédons environ 280 de ces engins. De plus les commandes suivantes ont été passées par M. Albert Thomas, alors sous-secrétaire d'Etat aux munitions. (1649/1660) 200 à 220 pièces nouvelles qui malheureusement ne comprennent que des calibres inférieurs à ceux qui sont les gros calibres dans cette artillerie.

Messieurs, il y a à l'heure présente, non seulement des commandes (1661) très sérieuses d'artillerie à grande puissance, puisqu'elles se montent, je le répète, à 220 pièces nouvelles à aménager. Mais il y a en outre, toute une série d'opérations prévues sous le nom de réalésage pour utiliser à nouveau les canons lorsqu'ils sont usés. (1662) J'en parlerai tout à l'heure.

Notre situation est donc évidemment supérieure à celle de l'adversaire. Je me contente de rappeler ici, afin d'en tirer bientôt les conclusions nécessaires, les caractéristiques de cette catégorie. Tout d'abord, vous n'en doutez pas, la première, c'est la portée puisque nous (1663) avons des pièces qui atteignent 31 kilomètres ; la seconde c'est la puissance puisque certaines de ces pièces peuvent projeter jusqu'à 900 kg ; la troisième, c'est la précision puisqu'on a pu remarquer au cours des dernières affaires quelle était la justesse de ces engins énormes et robustes.

A côté de ces caractéristiques il en est d'autres qu'il faut mettre en lumière aussi : d'abord (1664) l'usure rapide — c'est là le danger — ensuite, le prix élevé. C'est enfin, pour certain matériel le remplacement impossible. On conçoit donc dans ces conditions combien il est urgent à ce matériel que vous ne remplacerez pas, de donner tous leurs organes : ce n'est pas (1665) seulement le projectile ni la poudre c'est l'organe d'observation ; l'avion ; c'est l'organe de marche : le rail !

Ce n'est pas tout. Il ne s'agit pas quand cet objet a été pourvu de tous ses organes de dire : on va s'en servir comme

d'un canon normal, il faut encore ce que j'appellerai (1666) un emploi raisonné. Un canon de 32 ou de 34 ce n'est pas un 75 grossi 100 fois ou un 155 grossi 40 ou 50 fois. De plus, il faut pour ces pièces d'artillerie que l'état-major veuille bien vous indiquer les buts spéciaux contre lesquels ils serviront. Enfin, au-dessus de tout cela, ce qu'il faut pour arriver à (1667) tirer parti de cette artillerie, c'est avant tout la confiance dans cette artillerie. J'ai le droit de dire que cette confiance, nous ne l'avons pas encore rencontrée partout; cette confiance n'est pas encore née. Et pourquoi? C'est que de même que nous avons connu une époque où au nom du 75 on niait l'artillerie (1668) lourde, le 155; aujourd'hui que nos 155 d'artillerie lourde sont adoptés définitivement, on nie les plus gros, les 32, les 34, les 305. Et alors, permettez-moi de vous dire que je ne suis pas de ceux qui vont nier la valeur d'une artillerie parce qu'ils la comparent à sa voisine. Je dis qu'elle est bonne, qu'elle est nécessaire (1669/1680) indispensable, qu'il faut de l'artillerie à grande puissance pour anéantir le front sur lequel vous allez battre avec votre artillerie lourde (1681), pour lui couper ses communications et son ravitaillement. Je dis ensuite qu'il faut de l'artillerie lourde pour le marteler, le crever et enfin, l'artillerie légère de campagne pour profiter de tout cela. (*Applaudissements.*)

(1682) Cet état d'esprit le rencontrons-nous? Pas toujours. Si les critiques contre cette artillerie à grande puissance se résumaient comme je l'ai entendu dire en quelques boutades entre deux sourires, évidemment! (1683) nous n'y attacherions pas une importance bien grande, mais c'est que parfois cela va plus loin; c'est que parfois elles prennent une tournure officielle, c'est que parfois certains rapports adressés au ministre des communications se font l'écho de cette boutade injuste (1681) et lorsque l'ironie, l'injustice prennent une tournure officielle, il faut en examiner la raison.

J'ai entre les mains un rapport communiqué par M. le ministre des (1685) armements dans lequel on a voulu résumer en deux arguments les critiques faites à nos canons à longue portée. Je vous les livre: (1686) on a dit « ils ne peuvent suivre la ligne de bataille ». Mais messieurs réfléchissez un instant. Il est certain qu'ils ne suivraient pas une guerre de rase campagne comme un 75; mais un canon qui porte à 30 km qu'on installe à 10 km à l'arrière des lignes (1687) a, en deçà des lignes, une dizaine de kilomètres. Et je vous demande de vouloir bien me dire si depuis la bataille de la Marne on a obtenu de l'ennemi un recul supérieur à 10 km?

Si on recule les (1688) canons de 5 km à l'arrière des lignes, ils se trouvent alors tirer à 15 km en-deçà du front; c'est un espace plus grand que celui que nous avons pu gagner depuis la bataille de la Marne. (1689) Enfin on a ajouté une seconde objection encore plus curieuse, on a dit: ces canons ont une faiblesse de champ de tir trop grande pour le secteur battu. Pourquoi l'a-t-on dit? Parce qu'on a réfléchi un peu hâtivement que certains de ces canons n'avaient pas de déplacement latéral. (1690) ou du moins très peu. Et on ajoutait dans le rapport officiel que notamment « le 32 répondait le moins à cette critique puisqu'il n'avait pas de déplacement latéral du tout, tirant dans tous les sens à la fois ».

On a oublié que c'est un canon qui tire sur freins couplés et qui a un (1691) champ illimité d'action.

Si dans la Somme, on ne lui a pas donné ce champ illimité d'action c'est qu'il est inutile. Mais on a dans la Somme, donné à ces 32 des angles de 60 degrés, de sorte que les canons de 32 battent un secteur de 150 kilomètres carrés. (1692/1700) J'ajoute que si vous admettez certaines précisions, notamment la fausse ogive (1701) vous arrivez pour le 32 à une portée maximum de 20,400 km et minimum de 12,200 km, ce qui vous donne un secteur battu de 166 kilomètres carrés.

Vous voyez combien les critiques sont (1702) fondées et comment elles portent!

Mais j'admets ces critiques. Ce que je n'admets pas c'est qu'on en tire — lorsqu'elles sont aussi faibles — des opinions formelles, définitives, contre lesquelles personne n'aurait le droit de s'élever (1703).

Je rends d'ailleurs sur ce point justice à M. le ministre des munitions qui a bien voulu, dans une lettre à la suite de ce dernier fait que j'ai eu l'honneur de signaler à la commission de la marine, me répondre par une lettre (1704) suivante dont je ne vous lis que quelques lignes: (1705) « Il manque dans votre rapport un trait, c'est à savoir si le ministre ou le sous-secrétaire d'Etat a tenu compte de la suggestion de son subordonné.

« Votre rapport de l'indique pas. J'ai plaisir à vous dire que mon opinion n'a pas changé et que je n'ai pas modifié les programmes en cours et que je continue d'agir auprès de qui de droit pour une utilisation plus méthodique de notre artillerie lourde à grande puissance. »

(1706) Je n'indiquerai pas que la réponse, si définitive déjà, du sous-secrétaire d'Etat; il n'y a pas que les Français qui ont

éprouvé la valeur de cette artillerie en la tirant, il y a de l'autre côté ceux qui l'ont éprouvée en la recevant.

(1707) Je me permets de vous lire, moi aussi, un document d'ordre allemand dans lequel nos adversaires disent: (1708) « Il n'est plus possible de tenir dans les villages sous le feu de la nouvelle artillerie lourde ennemie. Des maisons ont brûlé violemment après avoir été frappées par un seul projectile; la fumée, les débris de murailles projetées de tous côtés ont chassé les troupes des villages... » Le document ajoute: « ...L'artillerie ennemie a tiré excellemment d'après la carte, sans observations aériennes, sur des points importants situés parfois à de grandes distances: des gares et des ponts situés (1709) à dix ou douze kilomètres en arrière du front ont été atteints du premier coup avec la plus grande précision... »

Et à la suite de ces dires qui indiquent la valeur de cette artillerie — puisque, même sans observation elle parvient à tirer juste — le document ajoute: « Il sera bon de reculer à l'arrière du front les gares de ravitaillement et de les placer au minimum à douze kilomètres en arrière. »

(1710) J'ai le droit de dire qu'une artillerie qui peut répondre à de telles utilisations est une bonne artillerie.

Cependant, et j'en arrive au point important de mes observations, il s'agit de savoir comment on l'emploie.

(1711) Je vous ai dit, au début, qu'elle était suffisamment forte pour nous permettre une action méthodique raisonnée, définitive parfois. Mais il faut savoir comment on l'utilise.

Nous avions sur la Somme neuf groupes de 32 et 274. Sur ces neuf groupes, les 274 comptaient (1712) pour le chiffre de dix canons.

Le 274 est un canon qui porte à 29 kilomètres, c'était le meilleur canon de notre artillerie à grande puissance. Il y en avait dix. Il n'y en a plus un seul et voici pourquoi (1713-1720). Alors que la moitié des 32 restait inutilisée faute de rail, faute d'emplacement pour tirer, on mettait le malheureux 274 à toutes les sauces. (1721) On s'en est servi de toutes les façons. Jusqu'en septembre, ils ont tiré à charge pleine sur des buttes parfois à deux kilomètres du front et pour lesquelles on les reculait, eux, à 23 kilomètres à l'arrière.

M. Henri Michel. C'est insensé!

(1722) **M. Lucien Hubert.** Ils ont tiré par tous les temps, au petit bonheur, sans avion souvent, avec parfois un avion mais qui n'avait aucune valeur. Ils ont tiré comme des canons quelconques. On n'a pas réfléchi qu'ils n'étaient pas remplaçables ou qu'ils l'étaient (1723) très peu puisqu'il ne reste que six tubes pour les remplacer. On n'a pas réfléchi que chacun de ces matériels coûte 600.000 francs, que chacun des coups coûtait 4.000 francs, et surtout qu'on n'en avait que 32 qui pouvaient tirer 15 à 16.000 coups. (1724) On n'a pas réfléchi que ces canons de 274 risquaient dans la tourmente d'être complètement nettoyés, excusez-moi ce mot, c'est le terme militaire. C'est ce qui est arrivé. J'ai là les (1725) procès-verbaux de tir d'un de ces groupes de 274 — un groupe est de quatre — du 27 juin au 16 octobre. Il a tiré un millier de coups; on en a observé 650 environ et là-dessus plus de 50 p. 100 étaient des tirs de réglage. 350 n'ont pas (1726) été observés le moins du monde. Sur 38 tirs de ces pièces, après lesquels elles ont été hors de service, 12 ont été observés, 13 imparfaitement et 13 sans aucune observation.

Voulez-vous le détail: on a tiré sur Combles 400 coups (1727) à 23 kilomètres à l'arrière, alors que Combles était à 2 kilomètres des lignes françaises, alors qu'autour de Combles il y avait des 155, des 120, des batteries anglaises, des pièces de 240 et de 270 qui, entre 4 et 6 kilomètres (1728) s'échelonnaient autour de la ville. Je ne suis pas de ceux qui disent qu'on ne doit pas, à certains moments, user des canons comme le demande le commandement; je sens très bien qu'il peut se produire un (1729) moment où, sur un point déterminé, on a besoin de la concentration de tous les feux, mais, malheureusement, cela a duré jusqu'à ce que les canons soient usés. Nous avons commencé le premier tir le 27 juin. Voulez-vous que je vous indique (1730) quels sont les détails de tir? C'est très rapide. Il y en a eu 38, on a tiré par tous les temps:

Premier tir: brume, l'avion atterrit.

Deuxième tir: brume, l'avion atterrit.

Troisième tir: l'avion atterrit avant le tir d'efficacité.

(1731) Cinquième tir: l'avion atterrit sans avoir observé, etc...

Et enfin les derniers tirs:

38° tir: aucune observation, de même pour les 37°, 36°, 35°, 34° et 33° tirs!

M. Paul Doumer. C'est de la poudre aux moineaux.

M. Lucien Hubert. Et alors, qu'est-ce qui se passe? C'est que, (1732) lorsque ces canons ont parfois un avion pour observer, qu'est-ce que c'est que cet avion? Je vois qu'il ne peut pas

monter parce que le vent était de 12 mètres ! Je vous laisse juge de ce qu'on avait donné comme appareil pour faire les observations. (1733-1740) J'ai le droit de dire cependant que, comme vient de le dire M. Doumer, c'était bien de la poudre aux moineaux, et de la poudre qui coûte cher !

Et alors, le résultat est bien simple : c'est que le 15 septembre (1741) deux des quatre pièces sont usées et renvoyées au Creusot. Deux autres pièces sont remplacées par des pièces moins usées. A l'heure qu'il est, les dix canons de 274 qui étaient en réalité ce qu'il y avait de mieux dans l'artillerie lourde à grande portée n'étaient plus utilisables. On les réalèse (1742) et on en fait des 280. On change la rayure et on augmente le calibre. On aura quelque chose qui tiendra encore, qui portera entre 25 et 26 kilomètres lorsqu'ils portaient à 29.

(1743) Je me demande si nous faisons une série d'opérations semblables, d'ici la grande lutte du printemps, où sera notre artillerie à grande puissance, alors que celle de l'adversaire aura évidemment grandi. (1744) Je ne veux pas dire que tout est mal ; je veux, en même temps que j'indique certains remèdes dont le premier est l'économie, je veux montrer que dans d'autres cas, (1745) elle a donné des résultats encourageants. Si on quitte la Somme pour aller du côté de Verdun, c'est le contraire. Deux mortiers de 200, on peut le dire, ont repris Douaumont et Vaux. C'est à la suite de 150 coups sur le fort de Douaumont (1746) que nous avons pu y entrer ; c'est après 15 coups tirés sur le fort de Vaux que l'ennemi a jugé utile de laisser la place parce qu'il savait ce qui était arrivé aux camarades. (1747) J'ajoute que sur la Somme même, nous avons constaté des résultats flatteurs.

Nous avons repris Flacourt par 60 coups de 32, ce qui a permis à notre infanterie de marine d'y pénétrer l'arme à la bretelle. (1748) Nous devons dans l'avenir, si nous voulons avoir une artillerie à grande puissance, ne pas gaspiller nos ressources. Du haut en bas de l'échelle on doit savoir ce que c'est que l'artillerie ; (1749) on ne doit pas utiliser un canon de 34 comme si c'était un canon de 75 qui serait un peu plus grand.

Comme je ne veux pas abuser de vos instants...

(1750) *A droite.* Non, non ! c'est très intéressant.

(1751) **M. Lucien Hubert.** Je dis en terminant qu'au printemps prochain il y a des chances, d'après les renseignements qui parviennent, pour que l'ennemi installe sur le front, sur le sien, des canons à longue portée, glissant sur rails ; on a dit des 38 qui porteraient à 30 et 31 kilomètres. (1752) Et il ne gaspillera pas ses munitions, soyez-en sûrs ; il ne s'amusera pas à tirer à quelques kilomètres du front ; il fera autre chose avec ses canons. Jusqu'à l'heure où je vous parle, nous avons sur lui, avec nos canons, l'avantage de la portée. (1753) Voulez-vous que nous cessions de l'avoir, le jour où lui l'aura ? Je vous pose la question et je dis que cela arrivera si on laisse notre artillerie livrée à l'ignorance, au laisser-aller, à l'ironie ou à l'esprit de bouton sans être défendue. (*Vives approbations.*)

(1754) **M. le ministre de l'armement.** Je crois que l'exposé de M. Hubert mérite une réponse. Il a signalé que notre artillerie lourde à grande puissance constituait une arme qui, dès la bataille de la Somme, nous a rendu de gros services et qui peut en rendre (1755) encore de très gros au printemps. Il a signalé avec raison l'effort que les Allemands font de ce côté et quelques indications concernant le 38, par exemple, montrent que notre effort doit être au moins égal.

Il a signalé par ailleurs que (1756) l'usage n'en avait pas été complètement réglé comme il convenait, qu'il y avait, d'une part, un gaspillage de munitions pour des usages qui ne convenaient pas complètement à cette artillerie et, d'autre part, un gaspillage de pièces qui coûtent très cher et qui ne (1757) doivent être utilisées que dans des cas déterminés.

Ces faits m'avaient été signalés après la bataille de la Somme. Je les ai signalés de mon côté en insistant très vivement auprès du Grand Quartier. Je crois pouvoir dire que les critiques adressées doivent aboutir à un (1758) changement de commandement. C'est une chose d'ores et déjà décidée.

D'un autre côté, il y aura lieu, après cette première utilisation de l'artillerie lourde à grande puissance, de se préoccuper de la compléter soit, comme nous le faisons en ce moment, par des matériels de 19 guerre (1759-1966) et de 24 guerre, dits matériels de circonstance, soit, pour les très grosses pièces, avec des tubes de 274 et de 240 que dès maintenant nous mettons en fabrication.

(1767) **M. Lucien Hubert.** Vous mettez en fabrication 10 tubes pour remplacer les 27, mais sur ces 10 tubes, les 4 de 25 calibres n'ont pas une utilité énorme et il ne reste que 6 tubes de 274 : c'est tout ce que vous aurez pour le restant de la guerre !

(1768) **M. le ministre.** Il y a une fabrication de 240 que nous organisons.

M. Lucien Hubert. Seulement, vous ne fabriquez rien pour remplacer les gros canons qui portent très loin. Vous faites surtout des 240 et des 19. (1769)

M. le ministre. Qui nous ont paru les plus convenables.

M. Lucien Hubert. Parce que vous n'en avez pas d'autres : sans cela vous en feriez.

(1770) **M. le président.** La parole est à M. Charles Humbert.

M. Charles Humbert. Comme la plupart de mes collègues, j'ai applaudi la fin du discours de M. le ministre de l'armement, mais, malheureusement, ce ne sont pas les belles déclarations de la fin de ce discours, ni nos (1771) applaudissements qui nous donneront les canons qui nous manquent.

Je vais reprendre point par point la réponse de M. le ministre. D'abord il a parlé des canons de 75 ; il nous a déclaré qu'il y avait 5.624 pièces de ce calibre. Or, si je prends les renseignements de son propre ministère, les chiffres ne sont pas les (1772) mêmes, probablement parce que dans son chiffre, M. le ministre compte les pièces qu'il a données à la Serbie, soit 112 pièces, ainsi que les pièces qui sont (1773) destinées à combattre les avions, etc.

Je répète ce que j'ai dit hier, à savoir que, le 1^{er} décembre dernier, nous avions, en France, 4.850 pièces, dont 250 étaient usées, par conséquent inutilisables (1774). En ce qui concerne les coups à tirer par jour, M. le ministre a dit que nous en fabriquions 200.000 pour arriver à 250.000. Notre fabrication de 25 à 26 tubes sera portée à 30 en janvier prochain, pour être augmentée ensuite. (1775) Or, voilà dix-huit mois que la commission de l'armée demande que cette production soit atteinte. Au mois de mai 1915, alors que M. Viviani était président du conseil, la commission de l'armée a insisté (1776) avec chiffres à l'appui pour que le nombre de 35 tubes soit atteint au mois de novembre suivant. On ne nous a pas écouté, pas plus qu'en ce moment.

Pour pouvoir donner à nos divisions de formation nouvelle (1777) qui se trouvent sur le front une artillerie moderne pour remplacer l'ancienne, et pour avoir dans nos parcs une réserve générale suffisante, il nous fallait, le 1^{er} décembre, 2.998 canons, chiffre de (1778-1785) M. le ministre lui-même. Il ne s'agit pas seulement de remplacer les tubes qui s'usent, il faut aussi songer à remplacer sur le front ceux qui disparaissent par usure, éclatement ou tir de l'ennemi. (1786-1787) Pour cela, il faut faire non pas 35 tubes, mais 50, faute de quoi, comme je l'ai dit à la commission, lors de la reprise des opérations, nous manquerons d'artillerie de 75 et de 80 pour doter (1788) certaines formations de réserve. Voilà la vérité.

Il y a quelques mois, l'état-major s'était mis d'accord pour demander 35 tubes canons. Nous sommes donc d'accord sur le (1789-1800) chiffre ; mais il nous reste 15 tubes pour les fameuses divisions dont j'ai parlé. Or, 35 et 15 font 50. Comme on n'en fabrique que 25, il y a donc un déficit de 25.

Vous nous dites (1801) que vous aviez doté les armées alliées de matériel de guerre.

Vous avez en effet, monsieur le ministre des armements, envoyé des canons à la Serbie. Quels sont ces canons ? D'abord (1802) quelques canons de montagne usés ; ensuite une ancienne artillerie de 75 Krupp qui était jadis au Maroc et qui appartenait au Maghzen. Cette artillerie de 75 Krupp date de quarante ans, elle est à tir lent, (1803) bien entendu, et sans frein. Les Serbes qui ne savent pas se servir de matériel sans frein, ont calé ces canons quand ils les ont vu reculer, et ils les ont cassés.

Vous avez envoyé aux Serbes également 60 canons de 120 long et 80 autres canons de 120 long, plus 24 canons de 120 court, (1804) dit Baquet : voilà l'artillerie avec laquelle les Serbes résistent à l'armée bulgare, à l'armée allemande et à l'armée autrichienne.

Je vous répète que le modèle de 120 long est tout à fait démodé et peut-être le plus mauvais de ceux (1805) que nous avons.

Quant au 120 court adopté il y a vingt ans, recalé ensuite dans les arsenaux, il a servi en 1904 à former l'armement d'un régime. Au début de la guerre, les officiers, tout le monde, s'en est plaint. On l'a mis de nouveau (1806) au rancart. Et maintenant, nous le donnons aux Serbes pour se défendre, je le répète, contre les mortiers de 155 que les Bulgares opposent à nos amis en Orient !

Par conséquent, l'armée serbe est réorganisée grâce aux canons que nous avons donnés ! Je répète (1807), messieurs : le 120 court Baquet, trois fois mis au rancart, un canon qui porte à trois kilomètres et demi avec précision, à quatre kilomètres et demi sans précision ; à cinq kilomètres et demi, l'affût saute et le canon aussi.

Nous disons donc : 24 canons Baquet (1808) pour l'armée serbe ; 2^o des canons Krupp qui ont servi pour l'armée du Maroc ; et 30.140 pièces de 120 long dont je vous ai parlé hier.

Vous avez donné aussi à la Roumanie 75 canons de 120 long : le 120 long, messieurs, qui porte à neuf kilomètres, comme vous le savez, qui tire à cette distance à raison d'un coup toutes les (1809) trois ou quatre minutes, peut résister à l'armée de Mackensen et celle de Falkenhayn, lesquelles, comme vous le savez, ont une artillerie formidable !

Ah ! messieurs, on parle toujours, depuis quelque temps, des revers roumains, mais on n'en dit pas la vraie (1810-1820) raison. Je vais vous la dire. L'armée roumaine, au début de cette guerre, possédait trois batteries de 150, trois batteries de 150 moderne deux de 14 centimètres Krupp, les matériels Krupp de 75, et c'est tout, je le répète, en ajoutant les quelques canons que M. le ministre des armements a envoyés là-bas ; 75 (?) canons de 120. Voilà l'amélioration de l'artillerie roumaine (1821). L'armée roumaine comptait à peu près 650.000 hommes ; il y avait en Roumanie 50.000 Russes, soit 700.000 hommes, braves comme vous le savez. Eh bien ! il a fallu 30 divisions d'infanterie et trois régiments d'infanterie composés en partie d'Allemands, de Turcs, de Bulgares, d'une (1822) bande de crapules comme vous savez (*Rires*) pour en avoir raison. Mais qui y avait-il avec ces divisions d'infanterie ? Je vais vous le dire. Dans certaines divisions, il y avait 200 canons ; l'infanterie formée en avant de l'artillerie, toute allemande, commandée et (1823) servie par des Allemands ; en avant de ces 2.000 canons qui ont tiré par jour entre 300, 400 et 500 coups par pièce, se trouvait l'infanterie, en (...). Et devant cet ensemble se trouvaient l'armée roumaine, l'armée russe, qui furent chassées, démoralisées, ne pouvant rien faire, alors que l'infanterie adverse (1824) venait prendre la place prise par l'artillerie.

Par conséquent, l'armée roumaine a été battue, écrasée par l'artillerie allemande. Voyez ce qui se passe : d'après les renseignements, les radios, etc., 70.000 prisonniers ont été, d'après des chiffres certifiés à peu près exacts, pris aux Roumains ; le matériel pris est de 110 (1825) canons et 115 mitrailleuses. Nous avons fait, il y a quelques jours, 11.000 prisonniers, soit sept fois moins et avec eux nous avons pris plus de canons et de mitrailleuses ; cela vous indique que l'armée roumaine a au moins sept fois moins d'artillerie que l'armée allemande.

M. le ministre des armements (1826) vous a dit : Mais le 65 de montagne est très difficile à faire. En effet ; tout est difficile dans la guerre : il est difficile de prendre des tranchées, il est difficile de se battre, de marcher à l'assaut...

M. Jénouvrier. Mais il n'est pas difficile de parler ! (*Rires*.)

(1827) **M. Charles Humbert.** Vous avez raison : on a trop fait de discours depuis le début de la guerre. Je répète, monsieur le ministre, que vous avez dit qu'il est difficile de faire le matériel de 65 ; vous avez peut-être raison, mais vous n'avez pas répondu à la note que je vous ai apportée hier ; je vous ai dit que le (1828) 4 novembre, un industriel — c'est l'exception, parce qu'avec vous je reconnais que l'industrie française a été parfaite mais il y a tout de même des brebis galeuses — je dis donc que vous n'avez pas répondu à la note que je vous ai lue, à savoir que le 4 novembre 1916, un directeur d'une usine (1829-1840) vous avait écrit : « Je ne fais pas les fabrications parce que nous ne sommes pas d'accord avec vous au point de vue des prix ». Et je vous ai dit (1841) que les tubes destinés à faire les obus indispensables à l'armée d'Orient étaient en magasin. Vous n'avez pas répondu, monsieur le ministre des armements, à cette question.

(1842) **M. le ministre des munitions.** Monsieur le sénateur, permettez-moi de répondre quelques mots. Je voudrais répondre tout de suite et je m'excuse de ne pas l'avoir fait ; mais je me suis laissé entraîner en dehors de mes notes. (1843) En ce qui concerne les tubes dont vous parlez, il est exact qu'il y a eu discussion entre les inspecteurs des forges de Lyon et la société de Montbard-Aulnoye. Et comme d'après un extrait que j'ai là, la formule dont vous parlez a été employée, c'est-à-dire que l'industriel a menacé de suspendre (1844) la fabrication en attendant un accord. Je dis que pour cette industrie comme pour les autres, je juge cette formule inadmissible et que, si je l'avais connue au moment où l'inspecteur des forges transmettait le document à la direction de Bourges, je l'aurais frappé tout de suite : il ne perdra (1845) rien pour attendre. (*Approbattons*.)

Je tiens à dire, d'autre part, en ce qui touche la réponse de M. Charles Humbert, qu'il n'y a pas eu interruption de la fabrication des tubes à Bourges. En réalité, le 4 décembre, le directeur de l'atelier (1846) de construction m'a signalé que les tubes pour freins récupérateurs dont il était question dans la discussion entre l'inspection des forges et la société de Montbard étaient nécessaires à la fabrication. (1847) Le 6 décembre les tubes en magasin ont été réquisitionnés.

M. le président. Avec l'autorisation de M. Charles Humbert, la parole est à M. Millies-Lacroix.

(1848) **M. Millies-Lacroix.** Messieurs, l'incident qui s'est produit hier et dans lequel l'honorable M. Charles Humbert m'a mis en cause est survenu dans des conditions qui en ce qui me concerne étaient tout à fait inattendues (1849). J'avais donné à M. Charles Humbert mandat d'apporter cette lettre à la connaissance du Sénat, mais comme j'ai eu l'honneur de le dire, j'avais déposé sur le bureau de la commission de l'armée du Sénat le document en question afin qu'on en fit état pour les investigations nécessaires. (1850) J'ai reproché à M. le sous-secrétaire d'Etat hier de n'avoir pas pris à l'égard de cet établissement les sanctions indispensables qui s'imposent, non pas aujourd'hui, mais il y a déjà plusieurs mois.

Monsieur le sous-secrétaire d'Etat, permettez-moi de vous le dire : vous vous êtes trompé. (1851) Vous avez dit que vous l'ignoriez, et vous ne l'ignoriez pas. (*Mouvements divers*.)

Car j'ai eu l'honneur d'appeler votre attention sur la première menace de suspension des travaux faite par Montbard, à la date...

Un sénateur à gauche. C'est net !

(1852) **M. le ministre des munitions.** Oui, mais sur une autre question.

M. Millies-Lacroix. Voulez-vous me permettre : il y a eu récidive le 8 novembre dernier.

Je demande au Sénat la permission de lui dire en quelques mots en quoi (1853) consiste le fait auquel je fais allusion.

La commission des marchés du Sénat travaille d'une manière très assidue : nous avons fait ensemble des études très complètes sur le matériel d'armement (1854-1860) nous en faisons de nouvelles et j'aperçois devant moi mon ami M. Jean Morel, qui se dépense sans compter et qui vous a fourni sur certains marchés, certains procédés, des renseignements vraiment navrants.

(1861) **M. Jean Morel.** Et qui intéresseront le Sénat.

M. Millies-Lacroix. En effet, après avoir procédé à notre étude qui a fait l'objet d'un premier rapport de M. Perchot et d'un second qui va être livré prochainement (1862) à l'impression, nous nous sommes livrés à l'étude des marchés sur les matières premières et sur les ébauches en fabrication.

Je me suis rendu à Lyon. Tout d'abord, j'ai demandé à M. le sous-secrétaire d'Etat, par une (1863) note du 28 juillet — je ne serai pas, je l'espère, accusé d'avoir bénéficié de l'évasion de documents du ministère de la guerre : M. le ministre sait le premier qu'à diverses reprises, devant la commission de l'armée, je (1864) me suis élevé avec force, avec violence — c'est mon tempérament ! (*applaudissements*) — avec indignation contre ces évasions ; je lui ai même quelquefois reproché d'avoir fait passer à la commission de l'armée certains documents (1865) destinés à faire trancher les différends qui existaient entre lui et le grand quartier général.

J'examinais donc les marchés de matières premières et d'ébauches lorsque, le 29 juillet 1916, je priais M. le sous-secrétaire d'Etat de (1866-1868) me faire connaître les conditions dans lesquelles s'opéraient les marchés d'aciers et d'ébauches.

(1869) Il m'a été répondu par une note de la commission des contrats du 14 août. La réponse à la lettre du 28 juillet comporte la note de la commission des contrats, plus un certain nombre de documents à l'appui. (1870) Parmi les documents à l'appui de cette note, il y en a un qui a provoqué chez moi une profonde émotion.

La Société de Montbard dit-on, qui pratiquait pour ces tubes le prix de 485 francs le cent pour ses marchés antérieurs — il ne (1871) s'agit pas là de tubes de 65 mais de ces petits tubes que l'on met à l'intérieur de l'obus de 75 à Shrapnells — demandait, par lettre du 29 juillet, le relèvement du prix à 535 francs.

Par une lettre de l'inspection de Lyon, il a (1872) été fait remarquer à Montbard que ce prix de 535 francs ne pouvait s'appliquer. En même temps, une enquête a été poursuivie chez les divers fournisseurs de tubes pour établir les prix de revient. (1873) Il est à remarquer que Montbard ajoute aux bénéfices de l'étrépage le bénéfice sur les ébauches. Cette société vend ses ébauches aux transformateurs 105 francs les cent kilogrammes, alors qu'avant la guerre, ce prix était de 45 à 50 francs. Montbard (1874) est actuellement le seul fabricant en France d'ébauches pour tubes

« La Société Montbard maintient donc le prix de 535 francs. Et comme dernier argument, elle déclare arrêter l'exécution des tubes (1875-1880) jusqu'à l'accord sur le prix. »

La note dont je parle est d'août 1916. (1881) Du reste, il ne saurait y avoir de doute. Voici le texte de la réponse de Montbard. « (1882) Nous prions notre usine, en attendant la décision de la commission des contrats, de vouloir bien suspendre l'exécution des tubes centraux pour le département de la guerre. » (1883) Je passe divers passages de ce rapport (1884) « La commission des contrats émet l'avis que le marché de 535 francs demandé

est trop élevé, que le marché susvisé ne doit pas être approuvé ; que, si la Société de Montbard ne réduit pas notablement ses prix, ses usines doivent être réquisitionnées et gérées par la direction générale des fabrications ».

(1885) Et alors, la Société de Montbard a ramené le prix de 535 francs à 500 francs.

Le marché est revenu devant la section permanente de la commission des contrats, et elle a conclu ainsi :

(1886) « Le prix réclamé de 500 francs paraît exagéré. Si pour certains motifs l'administration de la guerre ne juge pas convenable de réquisitionner les usines de Montbard, la nécessité d'avoir de ces tubes centraux, puisque Montbard est la seule fabrique, entraîne l'acceptation du prix de 500 francs pour les 130.000 tubes en fabrication. »

(1887) Et à la date du 8 novembre dernier, j'adressai à M. le sous-secrétaire d'Etat...

M. Léon Barbier. Vous pouvez dire : Monsieur le ministre.

M. Milliès-Lacroix. A l'époque, il était encore sous-secrétaire d'Etat. Je lui adressai, dis-je, une lettre qui se terminait ainsi : (1888) « J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître la suite que vous avez cru devoir donner aux deux avis de la commission des contrats et de la section permanente et, dans le cas probable où la réquisition n'aurait pas été prononcée, les motifs qui auraient provoqué la décision. »

(1889) C'est à la date du 8 novembre, Monsieur le sous-secrétaire d'Etat, j'ai eu l'honneur de vous adresser cette lettre, j'attends encore la réponse.

Mais ce n'est pas fini. (*Interruptions diverses.*) Entre temps je continuai mon enquête à Lyon auprès de

Séance du Samedi 8 Juillet 1916.

(6002) **M. le président.** La parole est à M. Debierre.

M. Debierre. Messieurs, je m'excuse auprès du Sénat de revenir à cette tribune. Je n'en abuserai (6003) pas d'ailleurs.

Cependant, comme je ne pense pas que le Gouvernement jusqu'ici ait répondu d'une façon suffisante et satisfaisante (6004) aux questions que je me suis permis d'apporter à la tribune, je vous demande la permission de préciser une nouvelle fois ma pensée (6005/6010) et mes questions.

Le discours de M. le président du conseil (6011) a été très brillant (*Sourires*) ; je l'ai écouté avec la plus grande attention. J'ai écouté également avec la même attention le discours de M. le ministre de la guerre et je dois dire que les déclarations qui ont été apportées à cette tribune, tant par (6012) M. le ministre de la guerre que par M. le président du conseil ne m'ont pas donné satisfaction.

Je m'explique, messieurs. Quelles sont les questions que j'ai apportées ici ? Quelles sont les explications que j'ai demandées (6013) au Gouvernement à propos de Verdun ? J'ai dit : « Si l'armée française, pied à pied, reculait vers le noyau central de la place de Verdun où, à l'heure actuelle, elle manque un peu d'air pour dégager ses ailes, c'est parce que : 1° il y avait (6014) insuffisance d'organisation défensive du terrain ; 2° parce qu'il y avait également insuffisance d'artillerie. »

Eh bien, relativement à l'artillerie, M. Charles Humbert, ici, vous a tout à fait édifié sur la question. Vous la connaissez maintenant, ou alors permettez-moi (6015) l'expression, vous ne la connaissez jamais.

M. Albert Thomas a apporté à cette tribune, toute une série de documents, qui vous ont permis également de juger de l'état de notre artillerie.

M. Humbert vous a dit ce que nous (6016) avions en artillerie ; il a dit surtout ce que nous n'avions pas et c'est sur ce point que le Parlement devrait apporter le plus d'attention. M. Humbert vous a dit que l'artillerie à grande puissance, que l'artillerie à tir rapide et à longue portée, vous ne l'aviez pas (6017) encore puisque c'est seulement au mois de juin 1916 — je précise — que le grand état major a fait le programme de l'artillerie à grande puissance.

M. le sous-secrétaire d'Etat (6018) aux munitions, M. Albert Thomas, avec une bonne foi complète et avec le désir seul d'éclairer nos collègues du Sénat, ne nous a pas caché son opinion. Il a dit lui-même (6019-6020) et il l'a répété — et je l'en félicite — quels avaient été les tâtonnements du début, quels avaient été les lenteurs et les retards du début. (6021) Ce sont ces lenteurs, ces tâtonnements, ces tergiversations et ces retards qui pèsent aujourd'hui profondément sur notre artillerie.

M. Albert Thomas, en ce qui concerne les mitrailleuses, n'a pas dit que, malgré les invitations adressées au Gouvernement et au commandement, on a abandonné leur construction (6022) au moment où on en avait le plus besoin. Ceci est constaté dans un rapport de M. Chéron, si j'ai bonne mémoire, et n'a jamais été contesté par personne. Ce double retard pour l'artillerie lourde et les mitrailleuses a été préjudiciable à notre défense.

(6023) **M. Eugène Lintilhac.** Voulez-vous me permettre un mot ?

M. Debierre. Volontiers.

M. Eugène Lintilhac. Je tiens à confirmer ce que vous dites. Vers le mois d'octobre 1915, à la commission des finances, M. le sous-secrétaire d'Etat en nous demandant les crédits nécessaires, nous donna la très grande (6024) espérance que nous aurions, vers la fin de décembre de la même année, 15.000 mitrailleuses en plus des 8.000 que nous possédions. A l'heure actuelle, on nous dit que nous en (6025) avons 13.000, soit 10.000 de moins. M. le sous-secrétaire d'Etat nous dit : « C'est l'Amérique qui me fait défaut ; les promesses de MM. Morgan et autres étaient optimistes. » Je veux le croire, mais voilà un fait.

(6026) **M. Debierre.** M. Albert Thomas nous a indiqué nos forces actuelles en artillerie, mais il n'a pas caché — et je veux l'affirmer d'une façon plus nette, parce que la question me paraît fort intéressante — que la force de l'artillerie (6027) allemande est encore plus considérable que celle dont nous disposons. C'est un fait que je vous prie également de retenir. Nous avons beaucoup construit, fait des efforts considérables, mais pendant ce temps-là, nos ennemis renouvelaient (6028-6030) leur artillerie et augmentaient sa puissance. De sorte qu'à l'heure actuelle, si vous totalisez l'importance de nos fabrications, vous constaterez que nous sommes encore en état d'infériorité vis-à-vis des Allemands. Par conséquent, l'avance que vous espérez, vous ne l'obtiendrez pas demain.

(6031) Deuxième question : j'ai dit que si votre armée a dû reculer sous Verdun, c'est en grande partie à l'insuffisance de l'organisation du terrain que nous l'avons dû.

L'insuffisance de cette organisation n'a pas été niée par M. le ministre de la guerre lui-même. J'ai rapporté ici des documents du général Pétain qui ont (6032) démontré ce qu'étaient les défenses sur les lignes avancées de Verdun au moment de la grande attaque allemande du 21 février.

Mais, si M. le ministre de la guerre avait apporté à cette tribune un document qu'il possède et que je ne possède pas, ce document qu'à plusieurs reprises M. Pichon a demandé, le rapport du général Chrétien (6033) dont le corps d'armée a supporté toute la lutte du 21 au 28 février sous Verdun, si M. le ministre de la guerre vous avait apporté ce rapport, il aurait confirmé amplement l'opinion que j'ai apportée moi-même et qui découle de ce qu'a écrit M. le général Pétain lui-même. (6034) Mais si M. le ministre de la guerre n'a pas contesté l'insuffisance des lignes de défense sous Verdun, il a cherché, à moins que je n'aie pas bien compris sa pensée, à en atténuer le valeur. (*M. le ministre de la guerre fait un geste de dénégation.*)

C'est cependant aux retranchements improvisés que les (6035) allemands ont établis devant notre front depuis la bataille de la Marne que nous devons la cristallisation de nos troupes dans les tranchées actuelles. C'est grâce aux retranchements et aux fortresses improvisées des Allemands que nous avons été stabilisés et lorsque hier M. le président du Conseil, cherchant à expliquer pourquoi entre (6036) Verdun et Belfort, les lignes défensives n'avaient peut-être pas été établies avec toute l'étendue nécessaire, il nous disait, et j'avais déjà entendu exposer cette opinion, que dans l'esprit de l'état-major, cette ligne de moindre défense devait servir dans la pensée d'une manœuvre offensive (6037) de notre armée contre l'armée allemande. Alors, je me permets de faire cette simple observation : qu'est-ce qui jusqu'alors nous a empêchés de réussir nos offensives ? C'est justement la défense considérable, profonde, que les Allemands ont établie sur tout notre front. Si nous n'avons pas

percé dans les actions isolées que nous avons faites (6038) aux Eparges, au Bois d'Ailly, dans la forêt d'Apremont, si nous n'avons pas percé dans les grandes attaques que nous avons faites en Champagne et en Artois, c'est, vous en conviendrez avec moi, en raison des forteresses et de l'accumulation des moyens défensifs des Allemands le long de notre front. (*Nouveaux signes de dénégation de M. le ministre de la guerre.*)

(6039) C'est tellement vrai que c'est cette défense des Allemands le long de notre front, défense non seulement en tranchées, en boyaux, en fils de fer, en abris contre les bombardements, en abris de toutes sortes, mais aussi par la protection efficace d'une grosse artillerie, je le répète, (6040) monsieur le ministre de la guerre, que les Allemands ont établis sur notre front que jusqu'alors les armées françaises n'ont pas pu percer.

(6041) C'est grâce à cette action défensive des Allemands le long de notre front qu'ils ont pu d'ailleurs prélever des troupes en quantité considérable sur le front occidental pour les porter sur le front russe.

C'est grâce à ce bouclage de (6042) notre front, qu'ils ont pu envahir la Pologne et écraser la Serbie. Voilà ce qui s'est passé. Ce que je dis n'est pas contestable; c'est le fruit de l'expérience et de la guerre d'usure.

Après avoir exposé (6043) ce qui s'était passé sous Verdun, je me suis retourné vers le Gouvernement et lui ai demandé qu'elles étaient les responsabilités qui étaient mises en cause à propos des insuffisances (6044) en artillerie, en moyens de défense et en troupes de réserve. J'ai demandé au Gouvernement quels étaient les auteurs responsables de cette situation.

M. le ministre de la guerre a commencé par me dire (6045) que ceux qui avaient été considérés comme responsables des opérations sous Verdun avaient été frappés, en ce sens qu'on leur avait enlevé leur commandement, (6046) qu'il considérait cette mesure, tout au moins pour le moment, comme suffisante et qu'il n'était pas dans sa pensée d'en prendre d'autres.

Monsieur le ministre de la guerre, je me permets de vous dire que si vous (6047) ne prenez pas de sanctions pendant la guerre, j'ai peur que vous n'en preniez pas après et que ce soit là une façon de couvrir toutes les responsabilités et de ne frapper personne. (*M. le ministre de la guerre fait un geste de dénégation.*)

M. le président du conseil (6048) lui-même, quand j'ai mis en cause le haut commandement, m'a répondu qu'il avait pris des sanctions et que notamment deux de nos généraux de division étaient peut-être à l'heure actuelle (6049) sur le point d'être déferés devant le conseil de guerre.

Je n'incrimine pas ces deux généraux de division. Je ne sais s'ils sont responsables des opérations qui n'ont pas réussi sous Verdun. Ce que j'ai visé, c'est le haut commandement...

(6050) *Plusieurs sénateurs.* Lequel ?

M. Debierre. ... c'est le grand quartier général, c'est en même temps le général qui commandait sous Verdun et celui qui commandait devant le secteur de Verdun.

Je n'ai pas mis en cause d'autres autorités militaires parce que j'estime que (6051/6060) celles-là seules sont responsables.

(6061) Quelles modifications ont été apportées, car M. le président du conseil nous a dit qu'il en avait été apporté dans le commandement du grand quartier général.

Ces modifications ont-elles été apportées ?

(6062) Je veux bien le croire, puisque M. le président du conseil nous a dit qu'il avait pris des mesures pour modifier la composition du grand état-major.

Je vous demande alors, monsieur le président du conseil, si vous ne pourriez faire connaître votre pensée complète (6063) au Sénat sur ce point ? Nous sommes en comité secret, nous sommes ici pour connaître exactement la pensée du Gouvernement. Quelles sont vos intentions sur les modifications du (6064) grand quartier général ?

M. le président du conseil. Je vous l'ai dit.

M. Debierre. Vous nous avez répondu d'une façon très générale, très vague, mais en réalité, je déclare que je n'aperçois pas très bien les réformes que vous avez l'intention de faire.

(6065) En même temps, j'ai mis en cause le Gouvernement lui-même en disant : « Au-delà du haut commandement, il y a le Gouvernement. »

Vous-même vous avez reconnu que, pendant longtemps, il avait existé à Chantilly et à Paris (6066) deux gouvernements : celui de Chantilly avait une hypertrophie considérable, que vous aviez l'intention de diminuer et même de le supprimer.

Je suis heureux de vous entendre dire que le Gouvernement reprend les fonctions qu'il (6067) n'aurait jamais dû abandonner.

M. le président du conseil. Il les a reprises.

M. Debierre. Je l'espère; cependant, d'après les renseignements que j'ai du grand quartier général, je crois que jusqu'à présent il n'y a pas eu beaucoup de (6068) modifications apportées soit dans sa constitution, soit dans ses opérations habituelles.

Le Gouvernement avait à intervenir. Il me dit être intervenu. J'ignore dans quelles conditions.

(6069) **M. le président du conseil.** Je vous l'ai dit.

M. Debierre. Vous nous avez dit aussi, monsieur le président du conseil, que vous n'aviez pas attendu que le Parlement vous demande d'exercer un contrôle permanent et vigile dans la (6070) zone des armées. A ce propos, puisque vous nous avez dit vous-même que vous aviez installé des commissaires militaires aux armées, placés sous les ordres directs du ministre de la guerre, je vous demande si ces commissaires — déjà installés (6071) alors que le général Gallieni était ministre de la guerre — ont réellement visité, surveillé et contrôlé les travaux qui devaient être faits sous Verdun et qui ne l'étaient pas. Si réellement ils ont fonctionné, ils ont (6072) dû vous dire ce qui existait sous Verdun, tant en artillerie qu'en travaux de défense; le Gouvernement était donc informé. S'il ne l'était pas, c'est que les commissaires n'ont pas exercé leurs fonctions. (6073/6080) S'il l'était, je lui demande pourquoi il a attendu l'attaque de Verdun pour chercher à organiser le terrain et amener avec les réserves le matériel d'artillerie nécessaire pour combattre l'ennemi.

(6081) **M. le président du conseil.** J'ai donné deux fois plus que ce qui avait été demandé.

M. Debierre. Monsieur le président du conseil, vous nous avez dit aussi...

M. le président du conseil. Vous n'écoutez pas les réponses que l'on vous fait.

(6082) **M. Debierre.** Je vous demande pardon.

M. le président du conseil. M. Debierre a demandé si le Gouvernement avait connu les demandes du général Hen et s'il y avait répondu favorablement, c'est-à-dire si on lui avait donné les effectifs et l'artillerie dont il disait avoir besoin.

(6083) M. le ministre de la guerre et après lui moi-même avons fait connaître au Sénat que non seulement on avait donné au général Hen, en hommes et en artillerie, ce qu'il demandait, mais qu'il lui avait été donné deux fois plus qu'il n'avait demandé. Alors ?...

(6084) **M. Debierre.** Alors, monsieur le président du conseil, je vous pose cette question : comment se fait-il que, du 21 au 26 février, le corps d'armée du général Chrétien ait dû supporter toute la lutte ?

M. le président du conseil. Je n'en sais rien.

(6085) **M. Debierre.** Et comment se fait-il que le 20^e corps qui a été félicité et qui le méritait bien (*adhésion*) ne soit arrivé sur le terrain des opérations que le 25 ou le 26 ?

M. le président du conseil. C'est au général à disposer de ses troupes.

M. Debierre. (6086) C'est donc que les réserves n'étaient pas arrivées à Verdun en temps voulu. Je n'ai pas dit autre chose. Je ne dis pas que l'on n'a pas donné des ordres pour les y conduire, je constate le fait qu'au moment de la bataille, elles n'y étaient pas.

M. le président du conseil. Si le général à qui (6087) on a donné ces troupes en a disposé de telle manière qu'elles ne soient pas arrivées à temps sur un point, je vous demande comment le Gouvernement peut être responsable d'un fait pareil. Et si, ayant constaté que les dispositions de la bataille n'avaient peut-être pas été prises comme elles devaient l'être (6088), le Gouvernement a frappé d'une sanction le commandant de l'armée, s'il lui a enlevé son commandement — ce que j'ai dit hier et que vous avez pu entendre, et ce qui est un geste grave en pleine bataille — pour le mettre, dans la même armée, sous les ordres d'un autre chef, je dis que le Gouvernement a fait (6089) son devoir; et je dis que peut-être, même dans la précipitation du geste, il n'a pas fait une œuvre de justice — c'est demain que nous l'apprendrons; de même, quand il a relevé de leur commandement deux généraux de division, peut-être est-il allé plus loin que ne le comportait la justice. Mais je (6090) reconnais qu'en temps de guerre il y a des gestes nécessaires qui doivent être faits. Ils ont été faits.

M. Debierre. Monsieur le président du conseil, j'avais déjà constaté que vous aviez frappé deux généraux de division ; que ce soit à juste titre ou non, je n'en sais rien, je n'examine pas les charges. Je sais également que (6091) vous avez mis sous les ordres du général en question toute la région fortifiée de Verdun.

M. le président du conseil. Et deux commandants de groupes d'armée qui ont été éloignés de leur poste.

M. Debierre. Mais ce que je constate, c'est que les réserves qui devaient être sous Verdun n'y étaient pas, fait contre lequel (6092) vos arguments ne prévaudraient pas.

M. le ministre de la guerre. La 43^e division était à la disposition du général Hen. Elle n'a pas été employée par lui du 21 au 25 février.

M. le président du conseil. Par conséquent, ce n'est pas notre faute.

M. Debierre. Alors, nous sommes tout à fait d'accord. (*Exclamations.*) Vous n'avez pas (6093-6100) contredit ce que j'ai dit. Je constate que les réserves étaient insuffisantes sous Verdun (6101) et que c'est pour cette raison que les Allemands ont pu avancer près de Verdun. Vous n'avez donc pas infirmé dans vos réponses ce que j'ai avancé.

Le Gouvernement nous a dit également que l'attaque de Verdun avait été tout à fait imprévue et que les (6102) Allemands menaçant à la fois Verdun, la Champagne et le Nord, nous n'étions pas assurés que l'attaque sur Verdun se produirait.

Là dessus, je me permettrai d'être d'une opinion différente de celle qui a été apportée à la tribune parce que tous les officiers (6103) qui étaient sous Verdun, pendant des semaines et des semaines, ont informé ceux qui étaient en rapport avec eux que l'attaque sur Verdun était absolument certaine.

M. le ministre de la guerre. A quelle date ?

M. Debierre. A la fin de décembre et pendant tout le courant de janvier.

M. le ministre. (6104) Le 16 janvier.

M. Debierre. C'est tellement vrai qu'à cette date le colonel Driant est venu prévenir ses collègues de la Chambre de ce qui se passait dans la région de Verdun. Si vous voulez me le permettre, je vais vous citer le procès-verbal de la commission de l'armée (6105) de la Chambre. Vous verrez qu'à ce moment, le colonel Driant avait averti la commission de l'armée qu'une attaque se préparait contre Verdun et que le grand état-major n'y a pas cru. Voilà le procès-verbal :

(6106) « Compte rendu de la mission des 10 et 11 juin de MM. Picard et Abel Ferry, membres de la commission de l'armée de la Chambre :

« Organisation défensive de Verdun.

« Le 5... (?), le colonel Driant jetait un cri d'alarme. Il disait : l'organisation défensive de notre ligne n'est pas toujours assurée. Il faut aller y voir. Il disait, ainsi qu'en attestent ces conversations avec le procès-verbal de la commission, non seulement la région de la Meurthe, mais aussi celle de Verdun ».

(6107) Je lis le procès-verbal de la commission. S'il est inexact, ce n'est pas moi qui l'ai écrit.

M. le ministre de la guerre. J'ai lu au Sénat le compte rendu sténographique de la déposition du colonel Driant devant la commission de l'armée. Il disait : « Allez voir entre Verdun et la Woëvre » ; mais il ne disait pas d'aller voir chez lui : il se croyait très fort où il était.

M. Debierre. (6108) Je continue à lire le procès-verbal de la commission de l'armée de la Chambre. (*Mouvements divers.*)

M. Audiffred. C'est le passé ! C'est le présent qui nous intéresse.

M. Debierre. C'est le passé ce qui s'est passé hier ?

M. Audiffred. Le président du conseil (6109) et le ministre de la guerre ont autre chose à faire que de répondre à des récriminations sur le passé. Ils ont à seconder le général en chef. (*Vive approbation sur un grand nombre de bancs.*)

M. Debierre. (6110) Nous ne récriminons pas : nous constatons les faits.

M. Audiffred. Que faites-vous alors, en ce moment ? Vous faites perdre leur temps, qui pourrait être mieux employé, à M. le président du conseil et M. le ministre de la guerre ! (*Très bien !*)

M. Paul Le Roux. (6111) Nous perdons notre temps !

M. Debierre. Alors il n'y avait pas lieu de transformer le Sénat en comité secret ! (*Légères rumeurs.*)

Si, réellement, vous ne voulez pas écouter les faits les plus certains, ce n'est (6112/6120) pas la peine que je continue à vous les fournir ; (6121) nous recherchons la vérité et pas autre chose, pour la faire servir au bien du pays, dans l'avenir. Vous ne pouvez tout de même pas (6122) nous le reprocher !

Si, quand l'on veut vous donner lecture de documents qui peuvent vous éclairer, vous ne le voulez pas, je ne comprends plus.

M. Lemarié. (6123) Nous savons ce qu'ont dit vos collègues, mais tout cela a été réfuté. (*Très bien ! à droite.*)

M. Debierre. Le procès-verbal continue et démontre que les commissaires de la (6124) Chambre n'ont pu remplir leur mission... (*Bruits.*)

Cela ne vous intéresse pas non plus ! (*Exclamations en sens divers.*)

M. le président du conseil. (6125) Ils ont reconnu le contraire à la Chambre.

Il y a eu, évidemment, je le reconnais, des difficultés pour (6126) l'établissement du contrôle, tenant à une foule de choses.

Quand vous examinerez cette question d'un peu plus près, vous verrez qu'elle n'est pas si facile à résoudre.

Le Gouvernement est intervenu pour lever ces difficultés.

(6127) Exemple : au moment de la bataille de Verdun, dans les jours les plus angoissants, les premiers jours, la commission de l'armée de la Chambre m'a fait connaître qu'elle désirait envoyer un certain nombre de ses membres sur le lieu de la bataille.

(6128) J'ai immédiatement indiqué que le Gouvernement donnerait cette facilité ; j'ai simplement demandé qu'on voulût bien y mettre une certaine discrétion, car des généraux qui ont la charge de pareilles batailles, qui sont en pleine action, (6129) peuvent tout de même avoir le désir de garder une certaine liberté d'esprit.

Dix personnes ont été désignées pour y aller. Le lendemain matin, les automobiles étaient à leur disposition pour les conduire sur les lieux. (6130) Ces commissaires sont allés partout où ils ont voulu ; ils sont revenus et l'on reconnu devant moi.

Lorsque des membres de la commission de l'armée du Sénat ont manifesté le désir d'aller faire le même contrôle, je crois (6131) pouvoir dire que les mêmes facilités leur ont été données.

M. Jenouvrier. Même à de simples sénateurs.

M. le président du conseil. Lorsque cette question a été discutée à la (6132/6133) commission de l'armée du Sénat, les membres de la commission ont reconnu que ces facilités de contrôle leur avaient été accordées.

Pourquoi venir dire aujourd'hui qu'elles ne l'ont pas été ?

(6134) Ce contrôle parlementaire, je le désire plus que la Chambre, vous entendez bien, à condition qu'il soit contenu dans ses limites et qu'il ne se change pas en un soi-disant devoir d'indication (6135) d'action ou d'exécution. Cela, je ne le permettrai pas. (*Très bien !*) Mais je serais heureux de ce contrôle de regard, de constatation, pour renseigner les Chambres, ainsi que le Gouvernement, (6136) qui ne demande qu'à être renseigné. Je l'ai dit à la Chambre : « Si la procédure que vous avez pratiquée jusqu'ici ne vous paraît pas suffisante et doit être abandonnée pour une autre que vous voulez proposer, je m'en désintéresse, (6136 bis) c'est à vous à régler cette procédure. Mais ce contrôle, je vous l'assurerai ». Je prétends que depuis plusieurs mois ce contrôle a été assuré. (*Très bien ! très bien !*)

M. Debierre. (6137) La seule chose que je voulais constater, c'est que MM. Abel Ferry et Picard n'avaient pas pu remplir la mission qui leur avait été donnée. Elle était intéressante à ce moment-là, car c'était avant la bataille de Verdun.

(6138) Pendant la bataille, ce n'est pas la même chose ; la lutte est engagée ; mais, avant la bataille, si ces collègues avaient pu contrôler ce qui existait, peut-être que vous-même (6139/6140) vous auriez été informés et que vous auriez pu réagir.

M. le président du conseil. C'est chose délicate.

M. Debierre. Lorsque vous nous dites (6141) que vous désirez vous-même le contrôle du Parlement et que vous l'avez accordé chaque fois que nous l'avons demandé, je réponds que ce contrôle, en ce qui concerne l'autorisation d'aller dans les lignes

des armées, ne nous a pas été donné ; je dis que dans plusieurs (6142) missions qui nous ont été confiées par la commission de l'armée, nous n'avons pu remplir ces missions parce que, malgré vous et en dehors de vous — je ne vous ai pas mis personnellement en cause — le haut-commandement, le grand état-major (6143) a élevé un barrage devant nos investigations.

M. Jénouvrier. C'était pour vous empêcher d'être blessés ! (Rires.)

M. Debierre. Il y a des collègues du Parlement qui ont connu comme moi ces obstacles. Il ne faudrait pas donner d'une main et retirer de l'autre. Je n'ai pas dit autre chose (6144). Je suis donc très heureux des déclarations que vous venez de faire. Je suis heureux que vous affirmiez une fois de plus que vous êtes dans l'intention d'organiser, avec le Parlement, un contrôle plus complet dans la zone des armées. Je prends donc (6145) acte, en passant, de vos déclarations.

Monsieur le président du conseil, j'ai encore apporté à cette tribune quelques questions auxquelles vous n'avez pas répondu ou du moins auxquelles vous avez répondu d'une façon très générale, à mon point de vue.

Vous avez exposé ce que vous avez (6146) fait à Salonique et à propos de la Grèce.

Je suis heureux personnellement — et il y a longtemps — de votre intervention dans ces deux contrées. Mais ce que je pourrais vous reprocher, c'est de ne pas l'avoir fait plus tôt, et je puis vous dire que Salonique est une très belle opération à la condition qu'elle ait un lendemain.

(6147) Monsieur le président du conseil, je n'ai pas l'intention d'en faire une question personnelle qui ne saurait vous atteindre parce que vous n'aviez peut-être pas la direction des affaires extérieures de la France à ce moment. Vous me permettrez tout de même de vous dire que l'action de votre diplomatie dans les Balkans n'a pas été très heureuse. (6148) Là-dessus, vous ne vous êtes pas expliqué.

Avez-vous parlé des Dardanelles ? Avez-vous parlé du *Goeben* et de *Breslau* traversant la Méditerranée pour se rendre à Constantinople ?

M. le président du conseil. Monsieur Debierre, vous commencez par (6149) me dire : « Les faits que je vais viser ne vous intéressent pas, par conséquent on ne peut pas vous les reprocher ». Et tout de suite après, vous les indiquez en disant : « Vous n'avez pas répondu ! »

Quel est ce moyen de discussion ? Je vous ai répondu de mes actes, je vous ai parlé des faits au sujet desquels (6150) j'ai été interpellé ; je ne peux pas aller plus loin.

M. Debierre. C'est pour cette raison que je ne vous mets pas particulièrement en cause. (*Rumeurs.*) Le Gouvernement d'aujourd'hui n'est-il pas solidaire de celui d'hier ? N'est-ce pas le même ministère, le même gouvernement ?

(6151/6160) **M. le président du conseil.** Jusqu'à un certain point !

M. Debierre. Alors, puisque nous ne pouvons pas chercher les responsabilités, je suis fort embarrassé ! Comment se fait-il qu'au début des hostilités on ait laissé le front du Nord sans défense ? Cela encore ne vous intéresse pas et vous n'avez pas à en répondre.

(6161) Vous nous dites, monsieur le président du conseil, que vous n'avez pas à répondre quand on demande dans quelles conditions Maubeuge est tombé ; vous ajoutez que vous n'êtes pas solidaire du gouvernement qui vous a précédé. Dans ces conditions, je n'ai plus qu'à descendre de la tribune.

Plusieurs sénateurs à droite et au centre. Et Lille ?

(6162) **M. le président.** La parole est à M. Jénouvrier.

M. Jénouvrier. J'y renonce. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Pichon.

M. Stéphane Pichon. Messieurs, au point où nous sommes arrivés de ce long débat je comprends (6163) très bien la fatigue du Sénat et je ne voudrais pas m'imposer à son attention. J'estime pourtant que dans l'ordre d'idées spécial auquel je veux me placer, il y a certaines questions intéressantes qui ne peuvent être traitées qu'en comité secret, et qui méritent (6164) d'être portées à la tribune.

Dans le discours d'une si grande éloquence à laquelle il n'est que juste de rendre hommage que M. le président du conseil a prononcé hier, il a répondu à diverses questions de politique étrangère. Il a répondu à M. d'Aunay (6165) en ce qui concerne

la Grèce et à M. Flandin en ce qui concerne la Syrie, d'une manière à donner satisfaction complète au Sénat.

En Grèce, le Gouvernement s'est résolu à un acte de force et d'énergie ; il ne pouvait pas différer plus longtemps (6166) dans un pays où sont nos troupes (*Très bien*), où il faut assurer leur sécurité, leur moyen d'action, où les traités nous assurent une situation traditionnelle privilégiée, où le souverain et son gouvernement sont notoirement (6167) acquis à nos ennemis, où le gouvernement se moquait délibérément de nous.

Les gouvernements alliés ne pouvaient tolérer d'ailleurs des manifestations scandaleuses comme celle d'Athènes, organisée par le gouvernement d'accord (6168/6180) avec nos ennemis.

La patience a fini par manquer à la France, à l'Angleterre et à la Russie, sans parler de l'Italie qui n'a pas les mêmes droits d'Etat protecteur en Grèce (6181) et la sommation excellente qui a été adressée au gouvernement d'Athènes a reçu la satisfaction qu'elle devait avoir.

Il reste maintenant à assurer l'exécution des engagements qui ont été contractés. M. le président du conseil nous a dit que le Gouvernement s'en occupait de la façon la plus sérieuse et d'ailleurs il agissait — et je l'en félicite — en complet accord avec M. Venizelos. Nous ne pouvons donc (6182) qu'attendre la fin de cette affaire avec la certitude que nous aurons toutes les satisfactions auxquelles nous avons droit. (*Très bien !*)

En Syrie, le Gouvernement a pris, à mon avis, les seules mesures pratiques et possibles. M. Flandrin nous a fait un émouvant tableau des souffrances endurées par des populations qui nous sont attachées. Ces souffrances nous émeuvent d'autant plus qu'elles sont supportées par ces populations en raison même de l'attachement qu'elles ont pour nous. (*Très bien !*)

(6183) Le Gouvernement a décidé, dans cette circonstance, qu'il ferait toutes les démarches possibles auprès du Gouvernement américain qui a dans ce pays la sauvegarde de nos intérêts, qu'il faisait les réserves les plus formelles sur les responsabilités encourues par le Gouvernement de la Turquie et qu'il tiendrait la main par tous les moyens possibles à ce que les populations soient (6184) soulagées et ne soient pas victimes de la famine. Nous n'avons vraiment rien à demander de plus.

Dans un autre ordre d'idées, M. le président du conseil nous a expliqué qu'à travers beaucoup de difficultés, de tâtonnements et d'incertitudes, on était arrivé à organiser une coordination sérieuse et complète des (6185) efforts des gouvernements alliés. Il nous a dit — j'ai recueilli le texte même de ses paroles : « Il y a un effort unique, il y a une action unique, il y a une direction unique ». Et il a laissé comprendre que cette direction était aux mains de la France.

C'est à la fois une charge et un honneur ; la France les mérite, elle les mérite par la part capitale qu'elle prend à cette guerre, par les souffrances (6186) qu'elle y subit, par le stoïcisme avec lequel elle les endure, par l'héroïsme et par la supériorité de nos armées, par l'énormité des sacrifices qu'elle s'impose et qui, je le dis en passant mais je puis bien le dire, auraient été beaucoup moins considérables si les fautes et les erreurs auxquelles a fait allusion M. le président du conseil lui-même n'avaient pas été commises. (*Applaudissements.*)

(6187) Il est vrai que M. le président du conseil nous a demandé de ne pas récriminer sur le passé. Messieurs, ce ne sont pas de ma part des récriminations, soyez en sûrs, ce sont des constatations et, à mon sens, M. Debierre a eu raison de dire que le passé il faut le retenir comme l'enseignement du présent et comme la (6188/6200) leçon de l'avenir.

S'il est toujours facile, et je le dis, sans aucune pensée critique puisque nous tenons tous à cet égard le même langage, s'il est toujours facile d'émouvoir nos cœurs et nos âmes (6201) en glorifiant nos morts qui sont tombés pour le salut de la Patrie et de l'humanité sur le champ de bataille de Verdun et les autres champs de bataille de France, cela ne nous empêche pas de nous dire que, quand même, il eût été (6202) préférable d'épargner beaucoup de ces vies précieuses, de les conserver pour leurs amis, leurs familles et pour le service du pays. (*Vifs applaudissements.*)

(6203) La coordination des efforts, M. de Lamarzelle l'a dit avec raison, n'est-elle pas aussi nécessaire dans le domaine diplomatique que pour les opérations militaires ? Là aussi, il faut, suivant une locution qui est celle du Gouvernement (6204) lui-même et qui est très heureuse, opposer à l'ennemi l'unité d'action sur l'unité de front. Si cette vérité avait été mieux comprise depuis le début de la guerre, elle nous aurait évité de grosses erreurs et de grosses fautes.

M. Vieu. Nous n'étions pas seuls.

(6205) **M. Stéphane Pichon.** Elle nous aurait évité, par exemple — je le dirai sans insister — de poser, par l'expédition de Gallipoli, engagée sans plan naval, sans plan militaire, sans plan diplomatique (*marques d'approbation*) (6206) l'ensemble des problèmes qui constituent la question d'Orient.

Je me souviendrai toute ma vie de la séance de la commission des affaires étrangères du Sénat dans laquelle, M. le ministre de la marine (6207) du précédent ministère est venu nous expliquer les conditions dans lesquelles nous allions partir à Gallipoli.

M. Jenouvrier. Il n'en savait rien !

M. Stéphane Pichon. Il nous a donné lecture d'une communication (6208) de notre attaché naval à Londres de laquelle il résultait que, non pas le Gouvernement britannique, mais un membre du Gouvernement (*très bien !*) M. Winston Churchill avait décidé l'expédition de Gallipoli.

(6209) Nous étions conviés à y participer amicalement et nous étions prévenus que si nous n'y allions pas, nos alliés les Anglais iraient quand même.

Je me souviens de la stupéfaction que cette communication produisit sur tous nos collègues. Je fais appel à leur témoignage. (6210) J'avoue que je me suis demandé ce jour-là — je ne dirai rien de plus — où était passé notre Gouvernement. Car je suis convaincu que si on avait négocié avec l'Angleterre à ce moment (6211/6220) on aurait pu faire ajourner cette expédition lamentable, nous pouvons le dire, étant donné le fiasco auquel elle a abouti ou la faire ajourner de telle manière qu'elle put se terminer autrement.

(6221) Nous aurions évité ainsi de soulever et de régler publiquement à une heure singulièrement inopportune la question de l'attribution future de Constantinople dont a parlé M. d'Estournelles de Constant.

(6222) Notre collègue s'est demandé à ce propos s'il y avait eu un engagement quelconque, un engagement secret qui nous avait amené à promettre aussi rapidement, je dirai presque (6223) avec autant de désinvolture, la ville de Constantinople à notre grande alliée, la Russie. C'est un point sur lequel nous ne pouvons savoir la vérité à l'heure présente ; je ne sais pas si nous la saurons jamais (6224) mais qu'importe ? Je ne dirai rien qui puisse donner lieu à de fâcheuses interprétations de la part de notre grande amie. (*Applaudissements.*)

M. Vieu. Voilà un noble langage.

(6225) **M. Stéphane Pichon.** Pour tous ceux qui connaissent les conditions dans lesquelles a été négociée et a été signée l'alliance franco-russe — et je pourrais ici faire appel au témoignage de l'un de ses principaux auteurs monsieur le ministre des finances — (6226) il est évident que la préoccupation de Constantinople était dans la pensée, dans les desseins de la Russie, de même que la préoccupation de l'Alsace-Lorraine était dans les nôtres. (*Applaudissements.*) Nous prenions des (6227) précautions contre l'agression fatale, certaine de notre ennemie l'Allemagne afin de reconquérir notre bien le moment venu. (*Applaudissements.*)

Ensuite, la politique russe s'est égarée (6228) à mon sens dans les méandres dangereux de l'Extrême-Orient. Nous l'y avons hélas accompagnée. Elle est allée se perdre dans les steppes de la Mandchourie jusqu'au bord de la mer de Chine. J'en exprime (6229) pour ce qui me concerne, le regret profond parce que cela a pesé lourdement sur la politique européenne. (*Applaudissements.*)

Plus tard, elle a été ramenée à ses traditions nationales, aux traditions de son Grand Empereur, (6630) au testament de Pierre le Grand et évidemment la pensée de Constantinople ne pouvait pas ne pas hanter sa politique.

M. Daudé. C'est évident.

M. Stéphane Pichon. Mais quand on livre une bataille (6231) économique, c'est comme lorsqu'on livre une bataille militaire ; on choisit son jour, son heure, son moment...

M. de Treveneuc. On prépare ses moyens !

M. Stéphane Pichon. Quelle heure a-t-on choisie ? (6232) Celle où on n'avait pas encore engagé avec les puissances des Balkans les négociations nécessaires et où il était certain, fatal que la publicité donnée à la résolution qui avait été prise nous mettrait dans la situation la plus grave. (*Applaudissements.*)

(6233/6240) Nous avons manqué ce jour-là à un précepte de Talleyrand que je ne donne pas toujours comme un exemple mais qu'il faut retenir dans certains cas en diplomatie (6241) « ne pas faire la veille ce qu'on peut faire le lendemain ». Avec de la sagesse, avec de la prudence, avec de l'entente, on aurait évité de compliquer très gravement nos difficultés en Orient et principalement dans les Balkans ; peut-être aurait-on pu par la même occasion conjurer le péril (6242) des négociations avec la Bulgarie dans lesquels on s'est engagé obstinément, entêté, jusqu'à la dernière heure, jusqu'au jour où, démasquant son jeu de trahison, le Gouvernement bulgare s'est définitivement

enrôlé, lui et son peuple, sous les drapeaux de l'Autriche et de l'Allemagne. (6243) Il y a dans cette aventure, messieurs, quelque chose d'étrange, tout à fait inexplicable pour ceux qui ont été au courant des péripéties de la seconde guerre des Balkans qui ont su que, dès la fin de 1918 et le commencement de 1914, des accords avaient été négociés à Constantinople, sous les auspices (6244) de l'Allemagne, entre la Bulgarie et la Turquie et que ces accords avaient été complétés par une entente intervenue entre l'Allemagne elle-même et la Bulgarie.

Comment a-t-on pu l'ignorer, ou faire comme si on l'ignorait, ou comme si on ne le soupçonnait pas ? C'est un rébus que je ne me chargerai (6245) pas de déchiffrer dans les circonstances présentes. Des conversations suivies et sérieuses, un examen approfondi de la situation, basé sur les intérêts en cause, basé sur l'évidence, basé sur les documents qui sont dans les archives du Quai d'Orsay, auraient certainement empêché de préférer à une politique d'entente avec la Serbie, la Grèce et la Roumanie, (6246) la vaine et chimérique poursuite d'une entente avec des gens qui étaient déjà les protégés de l'Allemagne et de l'Autriche et qui étaient fatalement appelés à être leurs complices ! (*Très bien !*)

Un sénateur à gauche. C'est l'esprit de l'escalier.

M. Stéphane Pichon. Enfin permettez-moi de dire — et j'en aurai fini avec les regrets exprimés, et qui d'ailleurs, je le reconnais ne s'appliquent pas (6247) à votre Gouvernement — que je regrette que nous n'ayons pas tiré un meilleur parti de nos relations avec le Japon.

M. le président du conseil. Vous connaissez comme moi les conditions dans lesquelles nous avons négocié en 1907 l'accord avec le Gouvernement japonais. (6248) C'était le prélude d'une véritable alliance, je ne l'ai pas dissimulé au baron Kurino et c'était dans la pensée du Japon. Et aujourd'hui, que vois-je ? Que le Gouvernement russe conclut avec le Gouvernement japonais un traité qui est presque la répétition littérale du nôtre.

Or, vous savez bien que le rapprochement (6249/6260) entre la Russie et le Japon s'est fait par nous : c'est nous qui en sommes les auteurs et qui avons le droit d'en revendiquer l'honneur. (*Très bien !*)

Notre accord de 1907 était la condition expresse (6262) d'accord entre le Gouvernement du Tsar et le Gouvernement de la République : il a été la condition expresse du rapprochement russo-japonais.

Je dis, messieurs, que si nous avions mieux profité de cette situation, nous aurions pu tirer un meilleur parti que nous (6262) ne l'avons fait de nos relations japonaises. Je le dis avec certitude. Je suis convaincu que nous l'aurions pu. Vous êtes entouré d'hommes très distingués qui n'en ont pas douté un seul instant.

(6263) **M. le président du conseil.** Mais qui se sont heurtés à des obstacles contre lesquels ils se sont brisés. Si j'avais su que vous me parleriez du Japon, j'aurais apporté le dossier complet.

M. Stéphane Pichon. Je n'en parle qu'incidemment. Sur cette question, (6264) je n'exprime que mon opinion personnelle. Je vous demande simplement la permission de l'exprimer. Je ne vous demande pas d'explications du tout à ce sujet.

M. le président du conseil. Je serai obligé d'en donner.

M. Stéphane Pichon. Je dis simplement en passant que, si on avait négocié à ce moment (6265) comme on le pouvait avec le Gouvernement britannique — car il n'y a rien à faire sans le Gouvernement britannique — on aurait pu le convaincre et le déterminer à demander le concours du Japon.

M. le président du conseil. Et les Etats-Unis ?

(6266) **M. Stéphane Pichon.** Je considère que c'était possible. Dans tous les cas, aujourd'hui par les services importants que le Japon rend sur le front russe, nous pouvons juger de l'importance des services qu'il nous aurait rendus à nous-mêmes comme à la Russie, si on avait pu le faire intervenir plus tôt. (6267) Je ne dis que cela : c'est une question que nous aurons à revoir plus tard.

D'ailleurs vous avez déclaré que vous aviez institué une politique nouvelle profitant de toutes les leçons de l'expérience se développant avec activité et autorité. (6268) Je ne puis assurément qu'y applaudir.

Je demande seulement qu'elle soit tout à fait logique sans fissure sans faiblesse, comme c'est certainement dans votre pensée, qu'elle s'applique fermement et complètement.

(6267) Hier, vous avez parlé de l'expédition de Salonique. Vous avez expliqué au point de vue du Gouvernement, quels

avantages considérables en était résulté pour nous et nos alliés. A mon sens, je crois que vous avez peut-être un peu exagéré ces avantages : c'est mon opinion personnelle.

(6270) **M. le président du conseil.** Ce n'est pas la pensée de la Russie.

M. Stéphane Pichon. La crainte de ceux qui, comme moi, ne voyaient pas sans appréhension, au début, s'organiser cette expédition, c'était qu'on ne transformât en champ de bataille principal (6271) un champ de bataille qui ne doit rester que secondaire.

Enfin nous sommes allés à Salonique. Nous y sommes allés à la suite de ce que vous avez déclaré un mouvement de générosité pour la nation serbe et en même temps un mouvement de fidélité à nos intérêts orientaux.

(6272) Avec de pareilles paroles, on est toujours sûr d'aller au cœur des représentants du pays.

C'est entendu : nous sommes à Salonique. Nous n'y sommes pas pour observer l'ennemi ; cela résulte d'ailleurs aussi de vos paroles ; pour le contempler, pour l'attendre, car alors l'effort (6273, 6280) serait singulièrement disproportionné avec l'objectif. Nous avons — M. le ministre de la guerre nous l'a dit — 111.000 hommes à Salonique avec l'artillerie, les munitions, etc.

(6281) On en est déjà d'après les chiffres donnés par M. le président du conseil à 340.000 pour tous les alliés.

Nous sommes là-bas évidemment pour combattre l'ennemi, le refouler, tirer tous les avantages possibles de notre intervention (6282) : mais — et c'est là-dessus que je voulais insister et je suis sûr que nous serons d'accord — c'est une question qui intéresse au moins autant que nous, je dirai plus que nous, nos alliés, la Russie, l'Angleterre et l'Italie.

Il serait extraordinaire que nous fussions amenés à nous tous seuls ou à peu près (6283) à nous imposer sur un champ de bataille secondaire et à notre détriment dans une certaine mesure en risquant d'affaiblir un peu notre champ de bataille principal, des sacrifices dont nos alliés auraient à profiter plus que nous-mêmes. Il (6284) faut donc avoir leur concours. Aussi je vous demande, monsieur le président du conseil, si vous êtes complètement d'accord avec ces trois pays sur la façon dont ils comprennent le développement de l'expédition de Salonique.

(6285) Je vous demande s'ils sont d'accord sur le but, sur les moyens, sur le résultat à obtenir et sur le prix qu'il faut y mettre. Je vous demande (6286) si vous êtes d'accord avec eux sur les forces à envoyer, le contingent à fournir, la part de chacun dans les envois de troupe, de canons et de munitions, quels sont les effectifs promis par l'Angleterre (6287), la Russie, l'Italie, les sacrifices que vous avez cru possibles pour nous-mêmes ?

Quel est votre plan de conduite pour le présent et pour l'avenir puisque vous avez déclaré avec raison qu'il fallait avoir un plan désormais (6288) bien arrêté pour toutes les opérations militaires et autres ?

Comment comptez-vous armer, équiper l'armée serbe et quel concours attendez-vous d'elle ?

Vous êtes allé récemment en Angleterre (6289), monsieur le président du conseil, vous l'avez rappelé avec raison et, pour ma part, je vous félicite de ces voyages, ils permettent de résoudre beaucoup plus vite des questions qui, sans cela, pourraient traîner longtemps dans les communications toujours lentes de la diplomatie.

(6290) J'ai eu l'honneur et le plaisir de voir à Londres le ministre des finances et je sais que son voyage a été loin d'être inutile pour le pays. Je suis convaincu qu'il en est de même du vôtre.

Ce n'est un mystère pour personne (6291) — et vous l'avez dévoilé à la tribune dans la mesure où vous pouviez le faire — que l'Angleterre était hostile dès le début à l'expédition de Salonique. Elle ne voulait pas y aller, c'est vous qui l'avez décidée ; elle voulait partir, c'est vous qui l'avez décidée à rester.

(6292) **M. le président du conseil.** Parfaitement !

M. Stéphane Pichon. Maintenant nous y sommes ensemble pour la même besogne ; il s'agit de savoir le concours réciproque que nous nous y prêterons. C'est là la raison (6293) de la question que je me permets de vous poser.

M. le président du conseil. A chaque jour suffit sa tâche.

M. Stéphane Pichon. Assurément. L'Angleterre joue actuellement (6294) un rôle fort important, je n'ai pas besoin de le dire. Sur le front de la Somme, du Nord et des Flandres, elle nous apporte un appui des plus puissants.

D'ailleurs je suis de ceux qui (6295) ont toujours dit que cet appui serait très puissant à tous les points de vue, aux points de vue politique, économique, commercial, industriel, naval et militaire et nous ne (6296) saurions trop lui rendre hommage. (Applaudissements.)

Dans quelle mesure estime-t-elle qu'elle peut prélever des troupes à l'endroit où elle (6297/6300) les a pour les envoyer en Orient ? Dans quelle mesure pensez-vous que vous puissiez vous-même (6301) sans nous dégarnir, sans nous compromettre. (Rumeurs.) Je crois que je ne dis rien là que je ne puisse dire.

Voix nombreuses. Parlez ! parlez !

M. Stéphane Pichon ... sans compromettre notre défense, prélever de nos effectifs pour les envoyer là-bas. Car s'il ne s'agissait (6302) que de rester en face de l'ennemi, je comprends que 340.000 hommes seraient suffisants, mais pour des opérations militaires, cela n'est pas suffisant. Le général Sarrail est sur le Vardar dont les ponts sont coupés. Il a constaté l'absence de voies de communication. Je ne suis pas stratège, mais je doute que dans les circonstances actuelles, sans le concours de nos alliés (6303) il puisse faire des opérations fructueuses.

Je rappelle en passant que l'autre fois, c'était au mois d'octobre — M. Viviani, alors président du conseil, nous avait expliqué à la tribune du Sénat, il l'avait fait la veille à la chambre, (6304) répondant à M. Painlevé — il nous avait expliqué que l'entente était complète, absolue, entre les alliés sur le chiffre même des effectifs qui devaient être envoyés à Salonique. Je demande simplement aujourd'hui où nous en sommes. La situation s'est modifiée, (6305) elle a évolué, et ce qui pouvait être considéré comme suffisant à l'époque dont je parle ne l'est plus actuellement.

M. Viviani, garde des sceaux. (6306) A cette époque là, il s'agissait d'un effectif de 150.000 hommes. La question était liée ainsi. Le 21 septembre, M. Venizelos se préoccupant des (6307) effectifs qui seraient mis à la disposition des alliés et s'inquiétant de l'impossibilité où serait la Serbie de fournir 150.000 hommes, se tourna du côté de la France et de l'Italie pour demander l'équivalent. Le 6 septembre, quand je suis allé à Londres, nous avons fixé cet effectif à 150.000 hommes.

M. Stéphane Pichon. (6308) Je n'ai nullement fait cette observation pour vous mettre en contradiction avec vous-même et M. le président du conseil...

M. le président du conseil. Nous sommes d'accord.

M. Stéphane Pichon ... Mais parce qu'elle répond à la réalité dans votre esprit. (6309) Je dois ajouter, puisque j'ai appelé votre attention sur ce point, que vous aviez prévu de la part de la Russie et de l'Italie un concours effectif qui ne s'est pas produit malheureusement.

M. le président du conseil. (6309) Je m'expliquerai sur ce point.

M. Stéphane Pichon. (6310) Puisque M. Viviani vient de m'interrompre je lui dirai qu'il vient de faire un voyage en Russie avec M. Albert Thomas et que c'est un voyage dont les résultats, nous a-t-on dit, et je n'en doute nullement, ont été excellents.

M. le président du conseil. Très bien !

M. Stéphane Pichon. (6311) Je sais bien dans tous les cas que grâce à l'éloquence avec laquelle les deux membres du Gouvernement ont plaidé notre cause, elle ne pouvait pas être mieux plaidée. Ils ont certainement parlé de nos intérêts en Orient. Et il a été certainement question entre les représentants du Gouvernement de la République et du Tsar de la conduite de nos opérations militaires. Si, à cet (6312) égard, nous pouvions avoir quelques explications, je pense que le Sénat n'aura pas à regretter mon intervention dans le débat.

Il y a dans les Balkans une autre puissance dont l'attitude est extrêmement importante pour nous, une puissance qui est neutraliste, (6313/6320) bien qu'elle soit gouvernée par un Hohenzollern et qu'elle ait été pendant longtemps l'alliée de l'Autriche, je veux parler de la Roumanie à laquelle M. Rivet a fait allusion dans une interruption (6321) à laquelle vous avez répondu.

Je voudrais savoir, puisque nous sommes en comité secret, si elle a des engagements avec nous.

M. le président du conseil. Ayant été ministre des affaires étrangères, vous avez été sans doute appelé à donner votre parole de ne rien dire.

(6322) **M. Stéphane Pichon.** Vous ne le direz que dans la mesure où vous croirez pouvoir le faire. Sommes-nous d'accord avec elle sur les conditions de son intervention ? C'est important à savoir ; je vais vous dire pourquoi.

(6323) Au point de vue gouvernemental, la Roumanie a une attitude assez singulière. Elle négocie tantôt avec l'Autriche, tantôt avec l'Allemagne, tantôt avec la Turquie. On dit même qu'elle a négocié avec la Bulgarie. (6324) Que signifient ces négociations ?

Vous allez voir que des raisons sérieuses m'incitent à vous poser cette question. Je crois qu'il serait très important que nous puissions savoir quelle signification vous attachez à ces négociations. (6325) Pendant qu'elles se produisent la Roumanie ravitaillait l'Allemagne pendant que nous lui fournissons des armes et des munitions, elle fournit de la nourriture à nos ennemis.

M. le président du conseil. Il faut se mettre dans sa situation.

(6326/6340) **M. Stéphane Pichon.** Je vais vous raconter en deux mots ce qui se passe. La Roumanie est un grand pays producteur de céréales et de légumes secs dont elle exporte annuellement des quantités considérables. Cette exportation est une question vitale pour ses propriétaires fonciers.

(6341) Dès la fin du mois d'août 1914, notre ministre à Bucarest signalait l'importance de cette affaire et l'intérêt qu'elle avait pour les alliés ; il proposait l'achat des récoltes roumaines. D'ailleurs on intervenait auprès du gouvernement roumain et, au mois de septembre, après la bataille de la Marne, on obtenait (6342) du gouvernement roumain l'interdiction d'exportation.

Ensuite, les exportations devant être reprises, notre ministre revenait à la charge, insistait, envoyait dépêches sur dépêches pour obtenir l'achat des céréales roumaines. Cela dura ainsi depuis la fin de l'année 1914 jusqu'au 23 décembre 1915, (6343) c'est-à-dire pendant un an, date à laquelle M. le président du conseil saisit le conseil des ministres de la question. Il y apporta d'ailleurs l'avis du général Joffre qui était très pressant disant que l'affaire avait beaucoup d'intérêt et M. le président du conseil fit admettre par ses collègues de participer à un achat de céréales (6344) à acheter par les alliés jusqu'à concurrence de 250 millions de francs au total.

(6345) Le général Joffre insistait de la façon la plus formelle en disant : « quel que soit le coût de l'opération, il n'y a pas à mon avis à hésiter à conclure. Ce serait assumer vis-à-vis du pays une grave responsabilité que de ne pas prendre d'urgence les mesures nécessaires pour atteindre ce résultat ».

Un sénateur à gauche. La question ne concernait pas le général Joffre.

M. Stephen Pichon. On a continué à négocier, (6346) à tergiverser, à attendre ; enfin au mois de février dernier, aucune décision n'étant prise par les alliés, sauf par l'Angleterre qui avait acheté 625.000 tonnes, l'Allemagne a acheté 2.300.000 tonnes ; elle a continué au mois de mars et ces achats représentent aujourd'hui d'après les indications qui m'ont été données (6347) la totalité des excédents disponibles des deux dernières récoltes.

Il est vrai que le 29 mai dernier le comité de restriction a émis l'avis qu'il y a un intérêt de premier ordre à acquérir le surplus des exportations de céréales roumaines exportables pour 1916 et qu'à défaut de ce surplus (6348) l'acquisition devra porter sur les céréales fourragères de préférence aux céréales à pain. Il est bien temps ! il faut qu'il reste quelque chose à exporter de Roumanie !

En attendant, l'Allemagne a été ravitaillée au moment où il importe à un si haut degré, vous en conviendrez, de couper aux Allemands (6349-6360) la possibilité de se procurer des vivres, au moment où de tous côtés on fait valoir la nécessité de resserrer de plus en plus le blocus (*Très bien !*), au moment où vous refusez à la Suisse — et vous avez raison, vous ne pouvez pas faire autrement — (6361) les denrées nécessaires à son importation.

Dans ces conditions, j'estime qu'il serait très utile d'avoir des informations précises sur ce qui se passe en Roumanie. Il n'y a rien dans mes paroles qui puisse impliquer la défiance (6362) à l'égard du gouvernement roumain.

M. le président du conseil. Ce serait injuste.

M. Stephen Pichon. Je reste convaincu que vous devez finir par obtenir l'intervention de la Roumanie. Mais il est bon (6363) que nous sachions exactement à quoi nous en tenir sur ce qui se passe et que vous-même preniez toutes les mesures possibles pour éviter des surprises désagréables.

Je voudrais maintenant dire un mot de l'Italie. (6364) Sous ce rapport, je ne suis pas suspect : à toutes les époques de ma vie, j'ai prêché l'entente et l'alliance avec l'Italie. Je l'ai fait avec tous les représentants de mon parti et des partis les plus divers. Il me faudrait citer 50 noms pour rappeler les (6365) campagnes qui furent faites à ce sujet.

Mon ami M. Rivet se rappelle qu'il y a 27 ans nous faisons ensemble le voyage d'Italie pour essayer de porter ce qui s'appelait la bonne parole. Nous ne pouvions renoncer à cette attitude et nous avons (6366) toujours considéré durant ce qu'un ambassadeur appelait les années sombres qu'il y avait entre l'Italie et nous des malentendus qui seraient un jour dissipés. (*Très bien !*)

C'était l'époque où M. Clemenceau (6367) — je dois le nommer en cette circonstance — prêchant l'alliance anglaise et où il était traité de vendu parce qu'il préconisait l'entente avec notre puissante alliée. (*Applaudissements à gauche.*)

Ceux qui prêchaient l'alliance (6368) italienne et l'escomptaient ont eu la chance rare, dans une vie publique, de voir se réaliser leur rêve. Nous avons besoin de savoir aujourd'hui quelle est exactement la situation.

(6369) L'Italie nous a rendu le grand service par sa neutralité d'abord, parce qu'après elle était l'alliée de l'Autriche et de l'Allemagne et pouvait se considérer comme fatalement obligée d'intervenir à leurs (6370) côtés, elle ne l'a pas fait. Elle nous a rendu un service beaucoup plus grand encore le jour où elle a décidé son intervention. Cela fut, de sa part, un grand acte d'idéalisme (*Très bien !*) et de prévoyance pratique (6371) qui fait singulièrement honneur aux hommes d'Etat de la péninsule. (*Applaudissements.*)

Il fait d'eux les dignes héritiers de Cavour, de Victor-Emmanuel et de Garibaldi. (6372) Je ne prononce pas cette phrase comme une phrase stéréotypée et banale ! Elle répond à une réalité. (*Adhésion.*) L'Italie est intervenue dans les affaires de l'Europe avec Cavour en 1855 (6373) en prenant part à l'expédition de Crimée, malgré ses amis, les représentants les plus éminents de son parti : le parti libéral — conservateur parce qu'il ne voulait pas que les grandes questions européennes (6373/6380) fussent réglées en dehors de l'Italie (6381) et sans elle. (*Applaudissements.*)

Aujourd'hui, messieurs, l'armée italienne conquiert de nouveaux titres de gloire et j'ai le droit de dire ici — je l'ai vue dans les tranchées — c'est une armée (6382) admirable, merveilleusement organisées et qui, certainement, conduira le combat contre l'Autriche jusqu'à la victoire.

Je dois constater cependant que, jusqu'à présent, l'Italie n'est officiellement en guerre (6383) qu'avec l'Autriche. Il n'y a aucun inconvénient à le dire puisqu'on en parle couramment dans la péninsule. Nos amis le disent, ils le répètent, la question a été traitée à Montecitorio ; je me crois donc le droit (6384) d'en parler.

Non seulement l'Italie n'est pas en guerre avec l'Allemagne, mais, exactement à la veille de son intervention dans la guerre, le 21 mai 1915...

M. Henry Michel. La déclaration est du 24 mai.

M. Stéphane Pichon. (6385) ... son ambassadeur à Berlin, M. Bolotti, a signé avec le gouvernement allemand une convention qui, je l'espère, est ou sera dénoncée, convention qui garantit aux deux pays la protection des personnes et des biens (6386) de leurs sujets durant la guerre, qui comporte la libre résidence des Allemands et des Italiens dans les deux pays, qui assure aux bateaux de commerce la possibilité de circuler, de quitter les ports sans laissez-passer obligatoire...

(6387) Comment concilier cette convention, si elle existe encore, avec les dispositions prises dans nos conférences économiques et autres ? Il y a quelques jours, M. Clementel venait devant la commission des affaires étrangères nous expliquer les décisions prises par la conférence économique.

(6388) Nous applaudissons beaucoup à son langage. Ces décisions sont excellentes ; elles n'ont à mon avis qu'un défaut — je le dis en passant — c'est qu'elles s'appliquent surtout pour après la guerre, alors qu'il faut s'occuper d'abord de pendant la guerre.

(6389) Il faut donc s'occuper de ce qui se passe pendant la guerre. Or, cette convention est-elle dénoncée ? Le sera-t-elle ? En avez-vous la promesse ? En avez-vous pris l'engagement ?...

M. le président du conseil. On s'en est occupé.

M. Stephen Pichon. (6390) J'en suis bien convaincu ; je vous demande tout simplement de vous en occuper encore.

L'Allemagne a fait proclamer par la cour suprême de Leipzig que l'état de guerre existait entre elle et l'Italie, mais l'Italie n'a pas encore répondu.

M. Henri Michel. (6391/6400) Voulez-vous me permettre une simple question ? (6401) Comment concilier en outre ce que vous venez de dire avec le pacte de Londres auquel l'Italie a solennellement adhéré ?

M. Stephen Pichon. M. le président du conseil vous répondra.

Je demande au Sénat de bien comprendre la pensée dans laquelle j'interviens, et je pose cette question. Elle n'a rien qui puisse être désagréable à l'Italie, pas plus qu'à aucun de nos alliés.

(6402) Nul n'a, plus que moi, le sentiment profond du concours qu'ils nous apportent et des services qu'ils nous rendent, je vous le disais tout à l'heure.

Il en est comme l'Angleterre, dont j'ai parlé, qui nous ont sauvés au début de la guerre, par leur intervention, en nous garantissant la liberté des mers, en nous permettant aussi d'amener nos troupes d'Afrique, nous prêtant le concours de 80.000 hommes dans la bataille de Charleroi.

(6403) C'était le moment où la Russie, de son côté, par son offensive si brillante en Prusse orientale, offensive supérieure encore à celle qui se produit aujourd'hui, nous permettait, à notre tour, de prendre l'offensive victorieuse de la Marne.

Cela, nous ne devons jamais l'oublier et, pour ma part, je ne l'oublie pas. (*Vives approbations.*)

Faut-il ajouter, messieurs, que je n'ai aucune pensée de gêner le Gouvernement ou de lui être désagréable d'une manière quelconque ?

(6404) Je serais injustifiable si j'avais un pareil sentiment : je vous prie de croire que je ne l'ai pas.

Je ne demande qu'à encourager le Gouvernement dans la tâche qu'il nous a déclaré vouloir remplir. (*Très bien !*)

Je ne suis mû que par des préoccupations patriotiques, comme tous les membres de cette assemblée. (*Adhésion.*) Je suis mû par mon dévouement absolu et souvent angoissé à mon pays, par le souci qui m'obsède de nous procurer tous les concours, tous les moyens d'action, toutes les (6405) ressources possibles, dans la lutte épouvantable que nous soutenons pour notre propre cause et pour celle de l'humanité car, il ne faut pas nous le dissimuler, nous ne sommes pas, hélas, à la veille de conclure cette guerre. Nous avons à craindre qu'elle ne dure encore longtemps. Non seulement l'ennemi n'est pas abattu, mais il n'est pas épuisé ; ne nous faisons, sous ce rapport, aucune illusion, parce que ce serait singulièrement dangereux pour nous-mêmes.

(6406) Il se défendra jusqu'au bout avec une énergie et une ténacité désespérées. (*Très bien !*) Il ne s'avouera vaincu que lorsqu'il le sera définitivement et qu'il le sera sur le champ de bataille.

Et, pour arriver à ce résultat, il faut autre chose que les propos, les discours que nous échangeons, les paroles que nous prononçons. (*Vifs applaudissements.*) Il faut des promesses, des engagements...

Un sénateur à gauche. (6407/6420) Non, il faut des actes !

M. Stephen Pichon. Il faut des faits, des actes !

Eh bien, je demande quels sont les faits et les actes que vous prévoyez et que vous croyez prévoir (6421) et que vous croyez...

M. le président du conseil. Il y en a quelques-uns d'accomplis.

M. Stephen Pichon. J'en suis sûr.

M. le président du conseil. Je suis très heureux de l'entendre de votre part.

M. Stephen Pichon. Vous pensez bien que (6422) je ne le conteste pas. Il n'y a rien dans mes paroles qui puisse vous le faire croire.

M. le président du conseil. Ils font du bruit en ce moment-ci.

M. Stephen Pichon. Par sa perfidie, par ses parjures, par ses cruautés, par ses trahisons, l'Allemagne a ligué contre elle tout ce (6423) qui est libre, tout ce qui est indépendant, tout ce qui est humain, tout ce qui est honnête dans le monde. (*Très bien !*)

Elle a formé contre elle la plus grande force morale qui, peut-être, ait jamais existé. Il faut qu'à cette force morale s'ajoute une force matérielle égale ; (6424) il faut qu'il y ait, entre les Alliés, des résolutions d'énergie, d'unité d'action, d'activité continuelles, — cela résulte singulièrement du débat qui se poursuit encore devant le Sénat, — parce que sans cela, messieurs, je ne sais vraiment pas ce qu'il adviendrait de notre pays après tant (6425) de deuil, de douleurs, de ruines, de misères, de sacrifices, d'or et de sang. (*Vifs applaudissements.*)

.....